



THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion

**Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le
30 septembre 2025**

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU	4
Section 1 – À propos de Thérapeutique Knight inc.	4
Section 2 – Faits saillants du T3-2025	4
Section 3 – Acquisitions	6
RÉSULTATS FINANCIERS	9
Section 4 – Résultats d'exploitation	9
SITUATION FINANCIÈRE	20
Section 5 – Bilans consolidés	20
Section 6 – Situation de trésorerie et sources de financement	25
Section 7 – Information sectorielle	30
Section 8 – Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR	33
Section 9 – Principales informations financières trimestrielles	41
STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ACQUISITION DE PRODUITS	43
Section 10 – Produits	43
Section 11 – Prêts stratégiques	53
Section 12 – Placements stratégiques	53
GESTION DU RISQUE	55
Section 13 – Gestion des risques	55
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	55
Section 14 – Engagements et éventualités	55
Section 15 – Données sur les actions en circulation	57
Section 16 – Principales estimations et hypothèses comptables	57
Section 17 – Contrôles et procédures de communication de l'information	58
Section 18 – Contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »)	58
GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS	59

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Thérapeutique Knight inc. (« Knight » ou la « Société ») pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025. Ce rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités et les notes complémentaires pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 et avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion du rapport annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de Knight au 30 septembre 2025 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date ont été préparés conformément à l'International Accounting Standard (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*.

Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens (sauf indication contraire), à l'exception du nombre d'actions et des montants par action. Tous les montants libellés en devises sont en milliers. Un écart positif représente un effet positif sur le résultat net, tandis qu'un écart négatif représente un effet négatif sur le résultat net. Les variations en pourcentage sont présentées en valeurs absolues.

Un glossaire des abréviations utilisées dans le présent rapport de gestion est disponible à la section *Glossaire des abréviations*.

Le présent rapport de gestion a été préparé par la direction à partir de l'information disponible au 5 novembre 2025. De plus amples renseignements sur Thérapeutique Knight inc., y compris la notice annuelle, sont accessibles sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion peut renfermer certains « énoncés prospectifs » et certaines « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les informations et énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « entrevoir », « croire » ou « continuer », ou une terminologie semblable. Les informations et énoncés prospectifs comportent divers risques connus ou non et diverses incertitudes, qui échappent en grande partie au contrôle ou à la capacité de prédiction de la Société et qui pourraient faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations véritables de la Société soient très différents de ceux qui y sont présentés, expressément ou implicitement. Les informations et énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses relativement à ces risques et incertitudes, ainsi qu'à d'autres facteurs exposés aux présentes. Les facteurs et les risques susceptibles de faire varier sensiblement les résultats réels par rapport aux attentes actuelles sont traités dans le rapport annuel de la Société ainsi que dans la dernière notice annuelle de la Société, lesquels se trouvent sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca. La Société décline toute obligation de mettre à jour les informations prospectives, sauf si elle y est obligée par la loi. Les informations prospectives constituent le meilleur jugement de la direction à la lumière des informations dont elle dispose actuellement. Aucune garantie ne peut être donnée à l'égard d'un énoncé prospectif, et les résultats futurs réels peuvent être considérablement différents. Le lecteur est donc avisé de ne pas se fier indûment aux informations ou énoncés prospectifs.

APERÇU

Section 1 – À propos de Thérapeutique Knight inc.

Thérapeutique Knight inc. est une société pharmaceutique spécialisée ayant son siège social à Montréal, au Canada, et est inscrite à la Bourse de Toronto, sous le symbole « GUD ». La Société exerce des activités au Canada, en Amérique latine et dans certains marchés de choix à l'étranger, et ces activités consistent en ce qui suit :

- Développement, acquisition, achat et vente de droits sous licence, fabrication, commercialisation et distribution de produits pharmaceutiques au Canada, en Amérique latine et dans certains marchés de choix à l'étranger.
- Financement d'autres entreprises du secteur des sciences de la vie dans le but de renforcer les liens au sein de ce secteur et d'obtenir les droits de distribution de produits au Canada et dans certains marchés de choix à l'étranger.
- Surveillance d'investissement dans des fonds d'investissement de capital-risque consacrés aux sciences de la vie, avec une possibilité d'accès privilégié à des produits de soins de santé novateurs pour le Canada et certains marchés de choix à l'étranger.
- Mise au point des produits pharmaceutiques novateurs, notamment ceux utilisés pour le traitement de maladies tropicales négligées et de maladies infantiles rares.

Section 2 – Faits saillants du T3-2025

Résultats financiers

- Produits des activités ordinaires de 121 548 \$, en hausse de 29 285 \$, ou 32 %, comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par les produits des activités ordinaires différentiels attribuables aux transactions avec Paladin et Sumitomo et par la croissance de nos principaux produits promus.
- Marge brute de 55 810 \$, ou 46 %, des produits des activités ordinaires, en comparaison d'une marge brute de 45 017 \$, ou 49 %, des produits des activités ordinaires, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation de la marge brute s'explique principalement par l'apport des portefeuilles de Paladin et de Sumitomo.
- Résultat d'exploitation de 646 \$, en comparaison de 3 203 \$ à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Perte nette de 3 791 \$, en regard d'un résultat net de 85 \$ à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Perte nette par action de 0,04 \$, en comparaison de néant à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 10 163 \$, par rapport à ceux de 5 016 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Mesures non conformes aux PCGR

- Produits des activités ordinaires ajustés¹ de 122 628 \$, une hausse de 31 198 \$, ou 34 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, ou de 29 324 \$, ou 31 % en devises constantes¹, qui s'explique principalement par les produits des activités ordinaires différentiels attribuables aux transactions avec Paladin et Sumitomo et par la croissance de nos principaux produits promus.
- Compte non tenu des produits acquis au cours de l'exercice, croissance interne de 12 % en devises constantes¹ générée par le portefeuille de produits promus novateurs au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025.
- Marge brute ajustée¹ de 59 898 \$, ou 49 % des produits des activités ordinaires ajustés¹, en comparaison d'une marge brute ajustée de 43 196 \$, ou 47 % des produits des activités ordinaires ajustés¹ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse de la marge brute ajustée¹ est attribuable principalement à l'apport des portefeuilles de Paladin et de Sumitomo.
- BAIIA ajusté¹ de 20 987 \$, en hausse de 7 533 \$, ou 56 %, comparativement à celui de la période correspondante de l'exercice précédent.
- BAIIA ajusté par action¹ de 0,21 \$, une hausse de 0,08 \$ ou 62 % par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent.

Développement d'entreprise

- Lancement d'une OPRCNA visant l'achat d'au plus 3 000 000 d'actions ordinaires de la Société au cours des 12 prochains mois.
- Encaissement d'un prêt stratégique auprès d'une entreprise du secteur des sciences de la vie de 3 840 \$ (2 771 \$ US).

Produits

- Modification de la convention d'approvisionnement et de distribution conclue avec Incyte pour ajouter les droits de distribution exclusifs pour le ZYNYZ^{MC} (rétifanimab) et le NIKTIMVO^{MC} (axatilimab) en Amérique latine.
- Relancement de Myfembree® (rélugolix, estradiol et acétate de noréthindrone) et de l'Orgovyx® (rélugolix) au Canada.
- Refus d'ANVISA concernant la demande d'autorisation de commercialisation de Tavalisse® (fostamatinib) au Brésil et soumission d'un appel auprès d'ANVISA après le trimestre.

Événements postérieurs à la fin du trimestre

- Obtention de l'approbation réglementaire pour Minjuvi® (tafasitamab) et lancement de celui-ci en Argentine.
- Lancement de Jornay PM^{MC} (capsules de chlorhydrate de méthylphénidate à libération prolongée) au Canada.
- Lancement du Pemazyre® (pémigatinib) au Brésil et au Mexique.
- Réception d'un avis de non-conformité de Santé Canada demandant des informations supplémentaires sur la présentation de drogue nouvelle pour Qelbree® (viloxazine). La réponse sera fournie en 2026.
- Conclusion d'un processus de syndication avec quatre prêteurs et augmentation de la taille d'une facilité de crédit renouvelable garantie qui est passée de 50 millions de dollars américains à 100 millions de dollars américains, assortie d'une clause accordéon de 100 millions de dollars américains.
- Achat de 388 700 actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA de Knight à un prix moyen de 5,84 \$ pour une contrepartie en trésorerie totale de 2 272 \$.

¹ Les produits des activités ordinaires ajustés, les produits des activités ordinaires en devises constantes, la marge brute ajustée, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté par action sont des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 8, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Section 3 – Acquisitions

i) Regroupement d'entreprises

Le 10 mars 2025, Knight a conclu une entente d'acquisition d'actifs définitive en vue de l'acquisition des activités internationales d'Endo Operations Limited, qui représentaient essentiellement ses activités au Canada, exercées sous la dénomination Paladin Pharma Inc. (« la transaction avec Paladin »). Le 17 juin 2025, Knight a conclu la transaction avec Paladin après avoir obtenu les approbations réglementaires habituelles, y compris celles prévues par la législation antitrust du Canada. Knight a versé 106 885 \$ en trésorerie et a retenu 15 458 \$, dont une tranche pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ pourrait être versée si certaines éventualités se réalisent et le solde de 5 458 \$ pourrait être versé ou libéré en fonction du règlement de certains passifs, dont des indemnités de départ. En outre, Knight pourrait verser ultérieurement, à l'atteinte de certaines étapes de vente, des paiements différentiels pouvant atteindre 15 000 \$ US.

Au 5 novembre 2025, dans le cadre des activités d'intégration de Knight, les effectifs de Paladin ont été réduits d'environ 30 %.

La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises conformément à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Compte tenu du calendrier de l'acquisition et de la complexité du processus d'évaluation, la Société n'a pas encore terminé d'évaluer certains actifs acquis et passifs repris, notamment l'impôt différé, et la juste valeur de la contrepartie éventuelle peut encore faire l'objet d'ajustements à l'issue du processus d'évaluation. Les membres de la direction finaliseront la comptabilisation de l'acquisition au plus tard un an après la date d'acquisition et, conformément à IFRS 3, elle reflétera ces ajustements de manière rétrospective.

La juste valeur de la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris est estimée provisoirement, conformément à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, en tenant compte notamment des ajustements effectués au cours du trimestre clos le 30 septembre 2025 :

Juste valeur de la contrepartie

	Montant présenté antérieurement	Ajustment ⁴	Montant révisé
	\$	\$	\$
Montants réglés en trésorerie	106 885	—	106 885
Contrepartie conditionnelle ^{1, 2}	16 338	(4 522)	11 816
Ajustement exigible des fonds de roulement ³	667	—	667
Total	123 890	(4 522)	119 368

¹ La contrepartie conditionnelle de 16 338 \$ comprend une retenue à payer de 15 458 \$ ainsi qu'un montant de 880 \$ lié à la juste valeur des paiements conditionnels ultérieurs à l'atteinte de certaines étapes de vente, évaluée en tenant compte de la probabilité de réalisation de ces paiements et actualisée par l'application d'un taux d'intérêt approprié.

² Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, un montant de 2 529 \$ lié à la retenue de 5 458 \$ à payer a été versé à Paladin, et une tranche de 2 077 \$ a été libérée pour tenir compte d'une variation de la contrepartie à payer et a été comptabilisée à l'état du résultat consolidé à titre de transaction sans effet sur la trésorerie.

³ En août 2025, Knight a versé à Paladin un montant de 667 \$ en lien avec un ajustement du fonds de roulement.

⁴ Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, la Société a comptabilisé un ajustement au titre de l'estimation de la contrepartie éventuelle en lien avec la retenue d'un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ et qu'elle avait présentée dans ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2025, après avoir obtenu des informations à propos de faits et de circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Juste valeur des actifs nets identifiables

	Montant présenté antérieurement	Ajustement ⁴	Montant révisé
	\$	\$	\$
Actifs courants			
Stocks ¹	26 480	—	26 480
Autres débiteurs ²	974	—	974
Actifs non courants			
Actifs au titre de droits d'utilisation	810	1 117	1 927
Immobilisations corporelles	103	—	103
Immobilisations incorporelles ³	93 088	3 418	96 506
Actifs d'impôt différé	1 429	4	1 433
Passifs non courants			
Fournisseurs et charges à payer	2 148	—	2 148
Obligations locatives	229	284	513
Passifs non courants			
Obligations locatives	582	832	1 414
Autres soldes à payer	—	7 954	7 954
Valeur totale des actifs nets identifiables acquis	119 925	(4 531)	115 394
Goodwill	3 965	9	3 974
Actifs nets acquis	123 890	(4 522)	119 368

¹ Comprennent 22 341 \$ du coût payé le 17 juin 2025, d'après l'entente d'acquisition d'actifs conclue avec Paladin.

² Les autres débiteurs correspondent à certains passifs repris par Knight qui seront remboursés par Paladin.

³ Comprennent des licences de 79 440 \$ et de la propriété intellectuelle de 17 066 \$.

⁴ La Société a comptabilisé des ajustements au titre des estimations provisoires présentées dans ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2025. Ces ajustements découlent de l'évaluation de nouvelles informations obtenues à propos de faits et de circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition. Les ajustements ont principalement une incidence sur la juste valeur de certaines immobilisations incorporelles acquises, des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives ainsi que sur la comptabilisation d'autres soldes à payer sans lien avec les immobilisations incorporelles connexes, lesquels ont trait à des montants futurs établis par contrat dont le paiement est assujéti à l'atteinte d'étapes précises au chapitre de la réglementation des ventes ou du calendrier.

Le goodwill est principalement attribuable aux occasions stratégiques et synergiques liées aux activités de la Société au Canada, à l'ensemble de l'effectif de Paladin et à d'autres facteurs. Aucun goodwill comptabilisé ne devrait être déductible aux fins de l'impôt sur le résultat.

Les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et inclus dans « Charges administratives » au compte de résultat consolidé intermédiaire. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les frais d'acquisition se sont élevés respectivement à 170 \$ et 4 482 \$.

Du 17 juin 2025 au 30 septembre 2025, le compte de résultat consolidé intermédiaire de la Société comprenait des produits des activités ordinaires de 22 581 \$ et un résultat net de 1 333 \$ attribuable à Paladin.

Les produits des activités ordinaires pro forma consolidés et la perte nette pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 s'élevaient respectivement à 349 981 \$ et 15 782 \$, comme si la date d'acquisition était le 1^{er} janvier 2025, comparativement à des produits des activités ordinaires et une perte nette consolidés de respectivement 316 982 \$ et 14 228 \$. Les montants pro forma ont été calculés à l'aide de données historiques, en appliquant les méthodes

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

comptables de la Société et en supposant que les ajustements à la juste valeur découlant de l'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2025. Les montants pro forma ne tiennent pas compte des coûts et des avantages liés à l'acquisition découlant d'initiatives ou de synergies d'intégration et ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qu'on aurait obtenus si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2025 ou des résultats qu'on aurait pu obtenir ultérieurement.

ii) Acquisition d'actifs

Le 5 juin 2025, Knight a conclu des ententes exclusives de licence et d'approvisionnement avec Sumitomo Pharma America Inc. et ses sociétés affiliées en vue de commercialiser le Myfembree, l'Orgovyx® et le vibégron au Canada, ainsi qu'une entente d'acquisition d'actifs selon laquelle Knight a acquis certains produits à maturité (la « transaction avec Sumitomo »). Conformément aux modalités des ententes, Knight a acquis les droits exclusifs de distribution, de promotion, de commercialisation et de vente des produits sous licence et des produits acquis au Canada.

La transaction avec Sumitomo a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs. La contrepartie comprenait des paiements initiaux de 25 400 \$ assortis d'une retenue de garantie de 1 300 \$ pouvant être libérée si certaines conditions sont réunies ainsi que certains montants éventuels ultérieurs pouvant atteindre 15 750 \$ à l'atteinte de certains jalons de vente. Un montant de 28 993 \$ a été comptabilisé comme un ajout aux immobilisations incorporelles, qui comprenait les paiements initiaux en trésorerie de 25 400 \$ et la juste valeur des paiements conditionnels de 3 593 \$, qui a été déterminée en fonction de la probabilité de réalisation des étapes connexes. Ce montant a été actualisé à sa valeur actuelle selon le taux d'intérêt approprié, et comptabilisé au poste Autres soldes à payer (non courants) au 30 septembre 2025. Les coûts d'acquisition directement attribuables se sont élevés à 725 \$ et ont été également inscrits à l'actif dans le coût de l'immobilisation incorporelle à la date d'acquisition.

Après la clôture du trimestre, les conditions de versement de la retenue de 1 300 \$ ont été remplies. Par conséquent, Knight versera le montant de la retenue à Sumitomo en novembre 2025.

RÉSULTATS FINANCIERS

Section 4 – Résultats d’exploitation

Hyperinflation

La Société applique la norme IAS 29, *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*, car la filiale de la Société en Argentine emploie le peso argentin comme monnaie fonctionnelle. Selon IAS 29, les états financiers d’une entité dont la monnaie fonctionnelle est la monnaie d’une économie hyperinflationniste doivent être ajustés sur la base d’un indice général des prix approprié pour refléter les effets de l’inflation. Après la prise en compte des effets de l’hyperinflation, le compte de résultat est converti selon le taux de change de clôture à la fin du mois.

Les produits des activités ordinaires et les charges d’exploitation libellés dans la monnaie locale, soit l’ARS, sont retraités entre le mois au cours duquel les ventes ont été effectuées ou les charges ont été engagées et la fin de la période de présentation de l’information financière au moyen de l’indice d’inflation en vigueur au cours de cette période. Le retraitement est calculé sur une base cumulée depuis le début de l’exercice conformément à IAS 29 (les « chiffres ajustés selon l’inflation »). Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024, la Société a retraité les chiffres de chaque mois au moyen de l’indice d’inflation comme suit :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
2025	1,19	1,17	1,12	1,09	1,08	1,06	1,04	1,02	1,00
2024	1,67	1,48	1,33	1,22	1,17	1,12	1,08	1,04	1,00

Selon IAS 29, les chiffres ajustés selon l’inflation sont convertis de la monnaie locale à la monnaie de présentation selon le taux en vigueur à la fin de la période de présentation de l’information financière. Les chiffres ajustés selon l’inflation ont été convertis en \$ CA au taux de clôture en vigueur à la fin du trimestre pour chacune des périodes suivantes :

	T3-25	T3-24
ARS	981	716

	T3-25	T3-24	CUM-25	CUM-24
Variation de l’ARS (%)¹	(12) %	(8) %	(37) %	(17) %

¹ Dépréciation de l’ARS par rapport au \$ CA au cours de chaque période, calculée comme suit : (taux en vigueur à la fin de la période – taux en vigueur au début de la période) / taux en vigueur au début de la période.

Au T3-25 et au CUM-25, le taux d’inflation utilisé pour les ajustements des produits des activités ordinaires et des charges d’exploitation de la filiale de la Société en Argentine pour tenir compte de l’hyperinflation était inférieur à la dépréciation de l’ARS au cours de la même période. Par exemple, les produits des activités ordinaires générés et les charges d’exploitation engagées en janvier 2025 ont été retraités au moyen d’un indice d’inflation de 19 %, alors que l’ARS s’est déprécié de 37 % par rapport au \$ CA au CUM-25. Cela a donc entraîné une baisse des produits des activités ordinaires et des charges d’exploitation présentés en \$ CA selon IAS 29. En revanche, au T3-24 et au CUM-24, l’indice d’inflation était plus élevé que la dépréciation de l’ARS, ce qui a entraîné une hausse des produits des activités ordinaires et des charges d’exploitation présentés en \$ CA selon IAS 29. Par conséquent, la comptabilisation liée à l’hyperinflation selon IAS 29 a donné lieu à une baisse des produits des activités ordinaires et des charges d’exploitation de la filiale de la Société en Argentine présentées en \$ CA au cours du T3-25 et au CUM-25, par rapport à celles des périodes correspondantes de l’exercice précédent (l’« incidence de l’hyperinflation »).

Dans le cadre de la comptabilisation liée à l’hyperinflation, le coût des produits vendus dans la monnaie locale, soit l’ARS, est retraité au moyen de l’indice d’inflation en vigueur entre la date de l’achat ou la date de fabrication et la fin de la période de présentation de l’information financière et est converti en \$ CA au taux de clôture respectif en vigueur à la fin

des trimestres. Au T3-25 et au CUM-25, l'indice d'inflation cumulé appliqué sur les stocks vendus était supérieur à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le coût des produits vendus présenté en \$ CA selon IAS 29 était donc plus élevé, entraînant une baisse de la marge brute au T3-25 et au CUM-25 par rapport à celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent (l'« incidence de l'hyperinflation sur la marge brute »).

Taux de change

La Société comptabilise ses transactions et ses soldes dans les monnaies fonctionnelles respectives de ses filiales. En général, pour les filiales d'Amérique latine, la monnaie fonctionnelle est la monnaie locale du pays où l'entité exerce ses activités. Le taux de change utilisé pour convertir en monnaie fonctionnelle une transaction libellée en devises est le taux de change en vigueur à la date de la transaction. En outre, en ce qui concerne toutes les filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le \$ CA au moment de leur inclusion dans le périmètre de consolidation, les comptes de résultat respectifs sont convertis aux cours de change moyens de la période.

Les variations des taux de change des devises influencent les résultats de la Société de deux façons :

- i. Incidence liée aux transactions : Certains achats de produits et certaines charges d'exploitation sont libellés en devises (principalement en \$ US, en € et en CHF).
- ii. Incidence liée à la conversion : Conversion des résultats d'exploitation en monnaie fonctionnelle en monnaie de présentation, soit en \$ CA.

Pour de plus amples renseignements sur les taux de change utilisés pour la conversion de certaines devises d'Amérique latine en \$ CA, se reporter à la section 9, *Principales informations financières trimestrielles*.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

4.1 Compte de résultat consolidé

	T3-25	T3-24	Variation		CUM-25	CUM-24	Variation	
			\$	%			\$	%
Produits des activités ordinaires	121 548	92 263	29 285	32 %	316 982	274 440	42 542	16 %
Coût des produits vendus	65 738	47 246	(18 492)	39 %	181 475	140 387	(41 088)	29 %
Marge brute	55 810	45 017	10 793	24 %	135 507	134 053	1 454	1 %
<i>Marge brute (en %)</i>	46 %	49 %			43 %	49 %		
Charges								
Ventes et commercialisation	17 908	13 372	(4 536)	34 %	47 506	39 285	(8 221)	21 %
Charges administratives	13 116	12 110	(1 006)	8 %	41 149	34 747	(6 402)	18 %
Recherche et développement	8 694	5 153	(3 541)	69 %	19 761	15 939	(3 822)	24 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	15 446	11 179	(4 267)	38 %	35 651	33 725	(1 926)	6 %
Résultat d'exploitation	646	3 203	(2 557)	80 %	(8 560)	10 357	(18 917)	183 %
Produits d'intérêts sur les instruments financiers évalués au coût amorti	(1 094)	(2 458)	(1 364)	55 %	(4 943)	(6 554)	(1 611)	25 %
Autres produits d'intérêts	(13)	(65)	(52)	80 %	(44)	(1 194)	(1 150)	96 %
Charges d'intérêts	2 368	1 915	(453)	24 %	6 498	6 776	278	4 %
Autres charges (produits)	271	(795)	(1 066)	134 %	2 601	(1 006)	(3 607)	359 %
Perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	4 589	2 820	(1 769)	63 %	11 271	19 752	8 481	43 %
(Profit) perte de change	(3 124)	2 326	5 450	234 %	(4 116)	5 934	10 050	169 %
Profit lié à l'hyperinflation	(434)	(1 148)	(714)	62 %	(1 901)	(7 528)	(5 627)	75 %
Résultat avant impôts sur le résultat	(1 917)	608	(2 525)	415 %	(17 926)	(5 823)	(12 103)	208 %
Impôt sur le résultat								
Exigible	2 035	1 862	(173)	9 %	2 704	4 776	2 072	43 %
Différé	(161)	(1 339)	(1 178)	88 %	(6 402)	(4 196)	2 206	53 %
Charge (recouvrement) d'impôt	1 874	523	(1 351)	258 %	(3 698)	580	4 278	738 %
Résultat net de la période	(3 791)	85	(3 876)	4560 %	(14 228)	(6 403)	(7 825)	122 %
Perte nette de base et diluée par action	(0,04)	—	(0,04)	— %	(0,14)	(0,06)	(0,08)	126 %

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Produits des activités ordinaires

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 29 285 \$, ou 32 %, par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, y compris la baisse des produits des activités ordinaires de 1 913 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, l'augmentation a été de 31 198 \$, ou 34 %, et de 29 324 \$, ou 31 %, en devises constantes¹. Les portefeuilles de Paladin et de Sumitomo ont généré des produits des activités ordinaires différentiels de 24 961 \$. L'écart restant s'explique principalement par nos principaux produits promus, qui ont augmenté de 5 497 \$ ou 8 % en devises constantes¹, et par les habitudes d'achat concernant certains produits, contrebalancés en partie par la diminution de nos produits à maturité et de nos produits génériques de marque et la résiliation d'une entente non stratégique en Colombie.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 42 542 \$, ou 16 %, par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, y compris la baisse des produits des activités ordinaires de 5 259 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, l'augmentation a été de 47 801 \$, ou 18 %, et de 54 822 \$, ou 21 %, en devises constantes¹. Les transactions avec Paladin et Sumitomo ont généré des produits des activités ordinaires différentiels de 27 398 \$. L'écart restant s'explique principalement par l'augmentation de 28 488 \$ ou 15 % en devises constantes¹ de nos principaux produits promus, contrebalancée en partie par la diminution de nos produits à maturité et la dépréciation de certaines devises d'Amérique latine.

Nos produits des activités ordinaires par domaine thérapeutique se détaillent comme suit :

Domaines thérapeutiques	T3-25	T3-24	Variation		CUM-25	CUM-24	Variation	
			\$	%			\$	%
Oncologie/hématologie	37 752	37 295	457	1 %	104 385	105 014	(629)	1 %
Maladies infectieuses	36 840	34 040	2 800	8 %	118 129	110 569	7 560	7 %
Autres domaines spécialisés	46 956	20 928	26 028	124 %	94 468	58 857	35 611	61 %
Total	121 548	92 263	29 285	32 %	316 982	274 440	42 542	16 %

Oncologie/hématologie

T3-25 par rapport au T3-24

- Le portefeuille d'oncologie/hématologie a augmenté de 457 \$, ou 1 %. Compte non tenu de la résiliation d'une entente de distribution non stratégique en Colombie en décembre 2024, le portefeuille d'oncologie/hématologie a augmenté de 1 632 \$, ou 4 %, y compris la baisse des produits des activités ordinaires de 1 004 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille d'oncologie/hématologie a augmenté de 2 636 \$, ou 7 %, et de 689 \$, ou 2 %, en devises constantes¹. La hausse est attribuable à une croissance de 2 807 \$ ou 15 % en devises constantes¹ de nos principaux produits promus, qui s'explique surtout par la croissance d'Akynzeo®, le lancement de Minjuvi®, et l'ajout d'Orgovyx® et d'Onicit®. Cette croissance a été contrebalancée en partie par une baisse de nos produits à maturité et de nos produits génériques de marque en raison de leur cycle de vie.

CUM-25 par rapport au CUM-24

- Le portefeuille d'oncologie/hématologie a diminué de 629 \$, ou 1 %. Compte non tenu de la résiliation d'une entente de distribution non stratégique en Colombie en décembre 2024, le portefeuille d'oncologie/hématologie a augmenté de 2 470 \$, ou 2 %, y compris la baisse des produits des activités ordinaires de 2 747 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille d'oncologie/hématologie a augmenté de 5 217 \$, ou 5 %, et de 3 746 \$, ou 4 %, en devises constantes¹. Les produits des activités ordinaires tirés de nos principaux produits promus ont augmenté de 9 548 \$, ou 18 %, en devises constantes¹, ce qui s'explique surtout par la croissance d'Akynzeo®, le lancement de Minjuvi® et l'ajout d'Orgovyx® et d'Onicit®. Cette croissance a été contrebalancée en partie par une baisse de nos produits à maturité et de nos produits génériques de marque en raison de leur cycle de vie.

¹ Les produits des activités ordinaires en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 8, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Maladies infectieuses

T3-25 par rapport au T3-24

- Le portefeuille de produits contre les maladies infectieuses a augmenté de 2 800 \$, ou 8 %, y compris la baisse des produits des activités ordinaires de 599 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille de produits contre les maladies infectieuses a augmenté de 3 399 \$, ou 10 %, et de 2 256 \$, ou 6 %, en devises constantes¹. L'augmentation s'explique surtout par la croissance de Cresemba® et par les habitudes d'achat concernant certains produits.

CUM-25 par rapport au CUM-24

- Le portefeuille de produits contre les maladies infectieuses a augmenté de 7 560 \$, ou 7 %, y compris la baisse des produits des activités ordinaires de 1 691 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille de produits contre les maladies infectieuses a augmenté de 9 251 \$, ou 8 %, et de 12 836 \$, ou 12 %, en devises constantes¹. L'augmentation s'explique surtout par la croissance de Cresemba®, des livraisons additionnelles d'Ambisome® au ministère de la Santé du Brésil (« MSB ») et par les habitudes d'achat concernant certains produits.

La Société a signé les contrats suivants avec le MSB visant Ambisome®, prévoyant les livraisons suivantes :

Contrats		Livraisons				
Exercice	Total	CUM-25	2024	2023	2022	Total
2022	34 600 \$	—	2 400 \$	25 200 \$	7 000 \$	34 600 \$
2024	22 400 \$	—	22 400 \$	—	—	22 400 \$
2025	32 229 \$	32 229 \$	—	—	—	32 229 \$
Total	89 229 \$	32 229 \$	24 800 \$	25 200 \$	7 000 \$	89 229 \$

T3-25 par rapport au T3-24 et CUM-25 par rapport au CUM-24

Contrat Exercice	T3-25	T3-24	CUM-25	CUM-24
2022	—	—	—	2 400 \$
2024	—	6 700 \$	—	22 400 \$
2025	—	—	32 229 \$	—
Total	—	6 700 \$	32 229 \$	24 800 \$

Autres domaines spécialisés

T3-25 par rapport au T3-24

- Le portefeuille de produits pour d'autres domaines thérapeutiques spécialisés a augmenté de 26 028 \$, ou 124 %, y compris la baisse des produits des activités ordinaires de 310 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille de produits pour d'autres domaines thérapeutiques spécialisés a augmenté de 26 338 \$, ou 127 %, et de 26 379 \$, ou 127 %, en devises constantes¹. Les portefeuilles de Paladin et de Sumitomo ont généré des produits des activités ordinaires différentiels de 23 433 \$. L'écart restant s'explique principalement par le lancement d'Imvexxy® et de Bijuva® et par les habitudes d'achat de certains clients.

CUM-25 par rapport au CUM-24

- Le portefeuille de produits pour d'autres domaines thérapeutiques spécialisés a augmenté de 35 611 \$, ou 61 %, y compris la baisse des produits des activités ordinaires de 821 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille de produits pour d'autres domaines thérapeutiques spécialisés a augmenté de 36 432 \$, ou 62 %, et de 38 240 \$, ou 68 %, en devises constantes¹. Les portefeuilles de Paladin et de Sumitomo ont généré des produits des activités ordinaires différentiels de 25 509 \$. L'écart restant s'explique principalement par les lancements d'Imvexxy® et de Bijuva® et par les habitudes d'achat de certains clients.

¹ Les produits des activités ordinaires en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 8, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Tous les produits pharmaceutiques vendus par Knight sont classés comme produits novateurs ou comme produits BGx. Voici une description de chaque portefeuille :

Portefeuille de produits novateurs : Ce portefeuille est composé de produits pharmaceutiques comprenant des molécules innovantes. Il comprend également des produits sous licence, tels que Lenvima®, Cresemba®, Halaven®, Trelstar®, Akynzeo®, AmBisome®, Minjuvi® et Imvexxy®, ainsi que des produits détenus, ou partiellement détenus, par Knight tels qu'Exelon® et Impavido®. Les catégories du portefeuille sont les suivantes :

- Produits novateurs – promus : Produits pour lesquels la Société doit investir dans les activités commerciales, telles la promotion par la force de vente et les activités médicales.
- Produits novateurs – à maturité : Produits nécessitant moins d'activités promotionnelles ou ayant atteint leur plein potentiel sur le marché.
- Produits novateurs – abandonnés : Produits que la Société a cessé de commercialiser ou qu'elle est en voie d'abandonner.

Portefeuille de produits BGx : Ce portefeuille est composé de produits génériques de marque qui sont équivalents sur le plan pharmaceutique à une molécule innovante. Les produits génériques de marque reçoivent un nom de marque pour les différencier des produits génériques ordinaires ou d'autres produits génériques de marque. Le portefeuille de produits génériques de marque de la Société est principalement composé de produits fabriqués dans nos installations en Argentine aux fins de commercialisation en Argentine et dans le reste de l'Amérique latine (sauf au Brésil et au Mexique). Les catégories du portefeuille sont les suivantes :

- Produits BGx – nouvellement mis en marché : Produits pharmaceutiques génériques de marque mis en marché au cours des trois premières années au 30 septembre 2025.
- Produits BGx – à maturité : Produits dont la mise en marché remontait à plus de trois ans au 30 septembre 2025.
- Produits BGx – abandonnés : Produits que la Société a cessé de commercialiser ou qu'elle est en voie d'abandonner.

Portefeuille de produits	Variation				Variation			
Produits novateurs	T3-25	T3-24	\$	%	CUM-25	CUM-24	\$	%
Promus	80 413	66 906	13 507	20 %	229 582	201 133	28 449	14 %
À maturité	29 625	10 179	19 446	191 %	52 158	30 547	21 611	71 %
Total, compte non tenu des produits abandonnés	110 038	77 085	32 953	43 %	281 740	231 680	50 060	22 %
Abandonnés	9	1 184	(1 175)	99 %	33	3 198	(3 165)	99 %
Total	110 047	78 269	31 778	41 %	281 773	234 878	46 895	20 %
Produits BGx								
Nouvellement mis en marché	1 499	1 588	(89)	6 %	4 150	4 284	(134)	3 %
À maturité	9 921	12 233	(2 312)	19 %	30 779	34 771	(3 992)	11 %
Total, compte non tenu des produits abandonnés	11 420	13 821	(2 401)	17 %	34 929	39 055	(4 126)	11 %
Abandonnés	81	173	(92)	53 %	280	507	(227)	45 %
Total	11 501	13 994	(2 493)	18 %	35 209	39 562	(4 353)	11 %
Total des produits des activités ordinaires	121 548	92 263	29 285	32 %	316 982	274 440	42 542	16 %

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Portefeuille de produits	Variation		T3-25 par rapport au T3-24
	\$	%	
Produits novateurs – promus	13 507	20 %	- La variation comprenait une réduction des produits des activités ordinaires de 547 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. - Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 14 054 \$, ou 21 %, ce qui s'explique par : - une augmentation de 12 551 \$, ou 18 %, en devises constantes¹ attribuable à la croissance soutenue de nos principaux produits promus, notamment Akynzeo® et Cresemba®, aux lancements d'Imvexxy®, de Bijuva® et de Minjuvi®, ainsi qu'à l'apport d'Onicit®, d'Orgovyx®, de Myfembree®, d'Envarsus®PA et de Xcopri®; - une augmentation de 1 503 \$ attribuable à l'appréciation de certaines devises d'Amérique latine.
Produits novateurs – à maturité	19 446	191 %	- Produits des activités ordinaires différentiels tirés des transactions avec Paladin et Sumitomo. - Habitudes d'achat de certains clients.
Produits novateurs – abandonnés	(1 175)	99 %	Résiliation d'une entente de distribution non stratégique en Colombie en décembre 2024.
Total des produits novateurs	31 778	41 %	
Produits BGx – nouvellement mis en marché	(89)	6 %	Aucun écart important.
Produits BGx – à maturité	(2 312)	19 %	Incidence de l'hyperinflation et cycle de vie des produits.
Produits BGx – abandonnés	(92)	53 %	Aucun écart important.
Total des produits BGx	(2 493)	18 %	
Total	29 285	32 %	
Portefeuille de produits	Variation		CUM-25 par rapport au CUM-24
	\$	%	
Produits novateurs – promus	28 449	14 %	- La variation comprenait une réduction des produits des activités ordinaires de 1 434 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. - Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 29 883 \$, ou 15 %, ce qui s'explique par : - une augmentation de 36 367 \$, ou 19 %, en devises constantes¹ attribuable à la croissance soutenue de nos principaux produits promus, notamment Akynzeo®, Cresemba® et Ambisome®, aux lancements d'Imvexxy®, de Bijuva® et de Minjuvi®, ainsi qu'à l'apport d'Onicit®, d'Orgovyx®, de Myfembree®, d'Envarsus®PA et de Xcopri®; - une diminution de 6 484 \$ attribuable à la dépréciation de certaines devises d'Amérique latine.
Produits novateurs – à maturité	21 611	71 %	- Produits des activités ordinaires différentiels tirés des transactions avec Paladin et Sumitomo. - Habitudes d'achat de certains clients.
Produits novateurs – abandonnés	(3 165)	99 %	Résiliation d'une entente de distribution non stratégique en Colombie en décembre 2024.
Total des produits novateurs	46 895	20 %	
Produits BGx – nouvellement mis en marché	(134)	3 %	Aucun écart important.
Produits BGx – à maturité	(3 992)	11 %	Incidence de l'hyperinflation et cycle de vie des produits.
Produits BGx – abandonnés	(227)	45 %	Aucun écart important.
Total des produits BGx	(4 353)	11 %	
Total	42 542	16 %	

¹ Les produits des activités ordinaires en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 8, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Marge brute	T3-25 par rapport au T3-24 - La marge brute s'est établie à 55 810 %, ou 46 %, comparativement à une marge brute de 45 017 \$, ou 49 %, au T3-24. L'effet négatif de l'incidence de l'hyperinflation sur la marge brute et de la charge de majoration¹ liées à la transaction avec Paladin de respectivement 3 838 \$ et 2 071 \$ a nui à la marge brute. - Compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation sur la marge brute et de la charge de majoration¹, la marge brute ajustée² a été de 59 898 \$ au T3-25, une hausse de 16 702 \$ par rapport à celle du T3-24 attribuable principalement aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo. - La marge brute ajustée², en pourcentage des produits des activités ordinaires ajustés², s'est établie à 49 % au T3-25, en comparaison à une marge brute ajustée des produits des activités ordinaires de 47 % au T3-24. L'augmentation s'explique principalement par l'apport plus élevé des activités au Canada au T3-25 par rapport à celui du T3-24, ce qui a généré une hausse de la marge brute ajustée, en pourcentage des produits des activités ordinaires ajustés². CUM-25 par rapport au CUM-24 - La marge brute s'est établie à 135 507 \$, ou 43 %, comparativement à une marge brute de 134 053 \$, ou 49 %, au CUM-24. L'effet négatif de l'incidence de l'hyperinflation sur la marge brute et de la charge de majoration¹ liées à la transaction avec Paladin de respectivement 17 564 \$ et 2 231 \$ a nui à la marge brute. - Compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation sur la marge brute et de la charge de majoration¹, la marge brute ajustée¹ a été de 150 423 \$ au CUM-25, une hausse de 21 249 \$ par rapport à celle du CUM-24 attribuable principalement aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo. - La marge brute ajustée¹, en pourcentage des produits des activités ordinaires ajustés¹, s'est établie à 47 % au CUM-25, en comparaison à une marge brute ajustée des produits des activités ordinaires de 48 % au CUM-24. La diminution s'explique principalement par la combinaison de produits, contrebalancée en partie par l'apport plus élevé des activités au Canada au T3-25 par rapport à celui du T3-24, ce qui a généré une hausse de la marge brute ajustée, en pourcentage des produits des activités ordinaires ajustés¹.
Ventes et commercialisation	T3-25 par rapport au T3-24 - Les charges de vente et de commercialisation ont augmenté de 4 536 \$, ou 34 %, y compris la baisse des charges de 423 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les charges de vente et de commercialisation ont augmenté de 4 959 \$, ou 38 %. - L'augmentation s'explique principalement par l'élargissement de notre structure de vente et de notre structure commerciale à l'appui des portefeuilles de Paladin et de Sumitomo et des lancements de Minjuvi® au Mexique et de Jornay PM^{MC} au Canada. L'augmentation s'explique également par les charges de promotion et de commercialisation liées aux produits récemment mis en marché acquis dans le cadre des transactions avec Paladin et Sumitomo, notamment Orgovyx®, Myfembree®, Xcopri® et Envarsus®PA, ainsi que par les dépenses engagées lors des pré-lancements et des lancements récents de marques, telles que Jornay PM^{MC} et Imvexxy® au Canada, Minjuvi® au Mexique et en Argentine et Tavalisse® au Mexique®. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Les charges de vente et de commercialisation ont augmenté de 8 221 \$, ou 21 %, y compris la baisse des charges de 1 122 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu d'IAS 29, les charges de vente et de commercialisation ont augmenté de 9 343 \$ ou 24 %. - L'augmentation s'explique principalement par l'élargissement de notre structure de vente et de notre structure commerciale à l'appui des portefeuilles de Paladin et de Sumitomo et des lancements de Minjuvi® au Mexique et de Jornay PM^{MC} au Canada. Outre notre structure, l'augmentation s'explique également par les charges de promotion et de commercialisation liées aux produits récemment mis en marché acquis dans le cadre des transactions avec Paladin et Sumitomo, notamment Orgovyx®, Myfembree®, Xcopri® et Envarsus®PA, ainsi que par les dépenses engagées lors des pré-lancements et des lancements récents de marques, telles que Jornay PM^{MC} et Imvexxy® au Canada, Minjuvi® au Mexique et en Argentine et Tavalisse® au Mexique®.

¹ La charge de majoration correspond à l'incidence sur le coût des biens vendus de la différence entre la juste valeur des stocks acquis et le coût payé dans le cadre de la transaction Paladin, comptabilisé selon la norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, lorsque les stocks acquis dans le cadre de la transaction sont vendus.

² Les produits des activités ordinaires ajustés et la marge brute ajustée sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 8, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Charges administratives	T3-25 par rapport au T3-24 - Les charges administratives ont augmenté de 1 006 \$, ou 8 %, y compris l'augmentation des charges de 234 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les charges administratives ont augmenté de 772 \$, ou 6 %. L'augmentation s'explique principalement par une hausse de 680 \$ de la rémunération fondée sur des actions à la suite essentiellement de la réévaluation périodique des cibles en matière d'acquisition des droits. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Les charges administratives ont augmenté de 6 402 \$, ou 18 %, y compris la baisse des charges de 65 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les charges administratives ont augmenté de 6 467 \$, ou 19 %. L'augmentation s'explique principalement par des coûts d'acquisition et de transaction de 4 631 \$ liés à la transaction avec Paladin ainsi que par une hausse de 2 138 \$ de la rémunération fondée sur des actions à la suite essentiellement de la réévaluation périodique des cibles en matière d'acquisition des droits.
Frais de recherche et de développement	T3-25 par rapport au T3-24 - Les frais de recherche et de développement ont augmenté de 3 541 \$, ou 69 %, y compris l'augmentation des charges de 58 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les frais de recherche et de développement ont augmenté de 3 483 \$, ou 65 %. - L'augmentation s'explique principalement par l'élargissement de notre structure d'affaires scientifiques, y compris le personnel de liaison sur le terrain du secteur des sciences médicales associé aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo. Outre notre structure, l'augmentation comprend des dépenses additionnelles sur le plan médical et réglementaire et en matière de pharmacovigilance ayant trait aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo et à notre portefeuille de produits en développement ainsi qu'aux mises en marché de produits, tels que Qelbree®, Tavalisse®, Jornay PM^{MC} et Pemazyre®. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Les frais de recherche et de développement ont augmenté de 3 822 \$, ou 24 %, y compris la baisse des charges de 531 \$ attribuable essentiellement à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les frais de recherche et de développement ont augmenté de 4 353 \$, ou 28 %. - L'augmentation s'explique principalement par l'élargissement de notre structure d'affaires scientifiques, y compris le personnel de liaison sur le terrain du secteur des sciences médicales associé aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo. Outre notre structure, l'augmentation s'explique également par des dépenses additionnelles sur le plan médical et réglementaire et en matière de la pharmacovigilance ayant trait aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo et à notre portefeuille de produits en développement ainsi qu'aux mises en marché de produits, tels que Qelbree®, Tavalisse®, Jornay PM^{MC} et Pemazyre®.
Amortissement des immobilisations incorporelles	T3-25 par rapport au T3-24 - L'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté de 4 267 \$, ou 38 %, en raison surtout de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises en juin 2025, lors de la conclusion des transactions avec Paladin et Sumitomo. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par l'élimination de l'amortissement lié à certaines immobilisations incorporelles comptabilisées dans le cadre de l'acquisition de GBT, à savoir des médicaments génériques de marque, qui ont été entièrement amorties en 2024. CUM-25 par rapport au CUM-24 - L'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté de 1 926 \$, ou 6 %, en raison principalement de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises en juin 2025 lors de la conclusion des transactions avec Paladin et Sumitomo. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par l'élimination de l'amortissement lié à certaines immobilisations incorporelles comptabilisées dans le cadre de l'acquisition de GBT, à savoir des médicaments génériques de marque, qui ont été entièrement amorties en 2024.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Produits d'intérêts¹	T3-25 par rapport au T3-24 - Les produits d'intérêts ont diminué de 1 416 \$, ou 56 %, du fait surtout du remboursement du prêt consenti à Synergy en mai 2025 et de la diminution du solde moyen de la trésorerie et des titres négociables par rapport à celui de l'exercice précédent. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Les produits d'intérêts ont diminué de 2 761 \$, ou 36 %, du fait surtout du remboursement du prêt consenti à Synergy en mai 2025 et de la diminution du solde moyen de la trésorerie et des titres négociables par rapport à celui de l'exercice précédent.
Charge d'intérêts	T3-25 par rapport au T3-24 - La charge d'intérêts comprend la charge d'intérêts de 2 205 \$ sur les emprunts bancaires (1 603 \$ au T3-24) et la charge d'intérêts de 163 \$ sur les obligations locatives (312 \$ au T3-24). - La charge d'intérêts a augmenté de 453 \$, ou 24 %, en raison surtout de l'augmentation du solde moyen des prêts au T3-25 par rapport à celui du T3-24, qui s'explique par le prélèvement de 60 000 \$ sur la facilité de crédit auprès de la BNC effectué en juin 2025 et par une diminution nette de 7 859 \$ des prêts accordés par IFC et Bancolumbia en raison de remboursements de capital, le tout en contrebalancé en partie par une baisse de la moyenne des taux d'intérêt effectifs au T3-25 par rapport au T3-24. CUM-25 par rapport au CUM-24 - La charge d'intérêts comprend la charge d'intérêts de 5 902 \$ sur les emprunts bancaires (6 069 \$ au CUM-24) et la charge d'intérêts de 596 \$ sur les obligations locatives (707 \$ au CUM-24). - La charge d'intérêts a reculé de 278 \$, ou 4 %. Il n'y a pas eu d'écart important.
Autres charges (produits)	T3-25 par rapport au T3-24 - Les autres charges ont été de 271 \$, en comparaison à d'autres produits de 795 \$ au T3-24. Il n'y a pas eu d'écart important. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Les autres charges ont été de 2 601 \$, en comparaison à d'autres produits de 1 006 \$ au CUM-24, du fait surtout du remboursement du prêt consenti à Synergy au T2-25. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 12, <i>Placements stratégiques</i>.
Perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	T3-25 par rapport au T3-24 - La perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net s'est élevée à 4 589 \$, en comparaison à 2 820 \$ au T3-24, principalement en raison de la réévaluation de nos placements stratégiques dans des fonds. CUM-25 par rapport au CUM-24 - La perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net s'est élevée à 11 271 \$, en comparaison à 19 752 \$ au CUM-24, principalement en raison de la réévaluation de nos placements stratégiques dans des fonds.
Profit net ou perte nette sur les placements dans des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	T3-25 par rapport au T3-24 - La perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour le T3-25 s'est élevée à 798 \$, principalement en raison d'une baisse de la juste valeur des actions ordinaires de Synergy. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 12, <i>Placements stratégiques</i>. - Au T3-24, le profit net sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'est élevé à 14 530 \$, en raison principalement de l'augmentation de la juste valeur attribuable au PAPE de Synergy en octobre 2024. CUM-25 par rapport au CUM-24 - La perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour le CUM-25 s'est élevée à 2 783 \$, principalement en raison d'une baisse de la juste valeur des actions ordinaires de Synergy. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 12, <i>Placements stratégiques</i>. - Au CUM-24, le profit net sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'est élevé à 14 598 \$, en raison principalement de l'augmentation de la juste valeur attribuable au PAPE de Synergy en octobre 2024.

¹ Comprennent les produits d'intérêts sur les instruments financiers évalués au coût amorti et les autres produits d'intérêts principalement tirés des intérêts réalisés sur les prêts.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

(Profit) perte de change	T3-25 par rapport au T3-24 - Le profit de change au T3-25 s'est élevé à 3 124 \$, du fait principalement de la réévaluation des soldes intersociétés en raison de l'appréciation du réal et du peso colombien par rapport au dollar américain. - La perte de change au T3-24 s'est élevée à 2 326 \$, du fait principalement de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Au CUM-25, le profit de change s'est élevé à 4 116 \$, du fait principalement de la réévaluation des soldes intersociétés en raison de l'appréciation du réal et du peso colombien par rapport au dollar américain, le tout en partie contrebalancé par l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. - La perte de change pour le CUM-24 s'est élevée à 5 934 \$, du fait principalement des pertes liées aux soldes intersociétés en raison de la dépréciation du réal et du peso colombien par rapport au dollar américain.
Profit lié à l'hyperinflation	- Le profit lié à l'hyperinflation a été de 434 \$ au T3-25 en comparaison à un profit lié à l'hyperinflation de 1 148 \$ au T3-24. Au CUM-25, le profit lié à l'hyperinflation a été de 1 901 \$ en comparaison à un gain lié à l'hyperinflation de 7 528 \$ au CUM-24. - Le profit se rapporte à un profit sur la position monétaire nette (actifs monétaires moins passifs monétaires) dans le cadre de la comptabilisation liée à l'hyperinflation. Pour plus de renseignements, se reporter à la section <i>Hyperinflation</i> ci-après. - Pour de plus amples renseignements sur la comptabilisation liée à l'hyperinflation, se reporter à la note 2.3, <i>Résumé des méthodes comptables significatives</i>, des états financiers annuels.
Charge (recouvrement) d'impôt	T3-25 par rapport au T3-24 - La charge d'impôt de 1 874 \$ au T3-25 est principalement attribuable à des écarts temporaires liés à certaines transactions intersociétés et à une différence temporaire liée aux actifs financiers, contrebalancés en partie par la comptabilisation d'actifs d'impôt différé en lien avec des pertes fiscales générées dans certains territoires et par la charge d'impôt sur le résultat exigible résultant de nos résultats d'exploitation et de la réévaluation de l'exercice précédent dans certains territoires. - La charge d'impôt, qui s'est élevée à 523 \$ pour le T3-24, est attribuable à la charge d'impôt exigible résultant de nos résultats d'exploitation et à l'impôt différé découlant des écarts temporaires liés à certaines transactions intersociétés, contrebalancés en partie par la comptabilisation d'actifs d'impôt différé en lien avec des pertes fiscales générées dans certains territoires et des écarts temporaires liés à nos immobilisations incorporelles. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Le recouvrement d'impôt de 3 698 \$ au CUM-25 est attribuable à des écarts temporaires liés à certaines transactions intersociétés et à des immobilisations incorporelles ainsi qu'à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé en lien avec des pertes fiscales générées dans certains territoires, le tout contrebalancé en partie par la charge d'impôt sur le résultat exigible résultant de nos résultats d'exploitation et de la réévaluation de l'exercice précédent dans certains territoires. - La charge d'impôt sur le résultat de 580 \$ au CUM-24, attribuable à la charge d'impôt exigible résultant de nos résultats d'exploitation, contrebalancée en partie par la comptabilisation d'actifs d'impôt différé découlant de pertes fiscales générées dans certains territoires et des écarts temporaires liés à nos actifs financiers et à nos immobilisations incorporelles.

SITUATION FINANCIÈRE

Section 5 – Bilans consolidés

5.1 Hyperinflation

Selon IAS 29, tous les actifs et passifs non monétaires sont convertis en ARS au moyen de l'indice d'inflation en vigueur entre le début et la fin de la période de présentation de l'information financière. Ces actifs et passifs libellés en ARS sont par la suite convertis en \$ CA au moyen du taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière. Entre le 31 décembre 2024 et le 30 septembre 2025, l'indice d'inflation était de 22 %, tandis que l'ARS s'est déprécié de 37 % par rapport au \$ CA. Par conséquent, la valeur des actifs et passifs non monétaires détenus en Argentine a diminué au moment de la conversion en \$ CA selon les IFRS (l'« incidence de l'hyperinflation sur le bilan »).

5.2 Incidence de la volatilité du taux de change

Les actifs et les passifs au bilan sont convertis de la devise au \$ CA au taux de clôture en vigueur à la fin du trimestre pour chaque période de présentation de l'information financière. Pour de plus amples renseignements sur les taux de change utilisés pour la conversion de certaines devises d'Amérique latine en \$ CA, se reporter à la section 9, *Principales informations financières trimestrielles*.

5.3 Bilan consolidé

Aux	30 septembre 2025	31 décembre 2024	Variation	
			\$	%
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81 876	80 106	1 770	2 %
Titres négociables	13 682	62 225	(48 543)	78 %
Créances clients	117 890	105 196	12 694	12 %
Autres débiteurs	8 149	4 339	3 810	88 %
Stocks	144 401	102 698	41 703	41 %
Charges payées d'avance et dépôts	8 016	7 744	272	4 %
Autres actifs financiers courants	22 583	30 506	(7 923)	26 %
Impôt sur le résultat à recevoir	4 098	3 999	99	2 %
Total des actifs courants	400 695	396 813	3 882	1 %
Charges payées d'avance et dépôts	9 204	7 217	1 987	28 %
Actifs au titre de droits d'utilisation	9 651	5 912	3 739	63 %
Immobilisations corporelles	12 127	14 110	(1 983)	14 %
Immobilisations incorporelles	377 417	283 612	93 805	33 %
Goodwill	92 239	86 477	5 762	7 %
Autres actifs financiers	71 909	103 426	(31 517)	30 %
Actifs d'impôt différé	29 933	21 247	8 686	41 %
Autres créances à long terme	45 401	44 983	418	1 %
Total des actifs non courants	647 881	566 984	80 897	14 %
Total de l'actif	1 048 576	963 797	84 779	9 %

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Aux	30 septembre 2025	31 décembre 2024	Variation	
			\$	%
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Passifs courants				
Fournisseurs et charges à payer	112 852	78 345	34 507	44 %
Obligations locatives	3 735	2 640	1 095	41 %
Autres passifs	9 705	1 876	7 829	417 %
Emprunts bancaires	17 805	17 486	319	2 %
Impôt sur le résultat à payer	475	213	262	123 %
Autres soldes à payer	8 104	10 688	(2 584)	24 %
Total des passifs courants	152 676	111 248	41 428	37 %
Fournisseurs et charges à payer	5 276	4 828	448	9 %
Obligations locatives	5 962	3 434	2 528	74 %
Emprunts bancaires	78 740	25 899	52 841	204 %
Autres soldes à payer	36 285	19 443	16 842	87 %
Passifs d'impôt différé	2 845	3 840	(995)	26 %
Total du passif	281 784	168 692	113 092	67 %
Capitaux propres				
Capital social	532 792	534 266	(1 474)	— %
Bons de souscription	—	117	(117)	100 %
Surplus d'apport	29 522	25 708	3 814	15 %
Cumul des autres éléments du résultat global	64 057	80 220	(16 163)	20 %
Résultats non distribués	140 421	154 794	(14 373)	9 %
Total des capitaux propres	766 792	795 105	(28 313)	4 %
Total du passif et des capitaux propres	1 048 576	963 797	84 779	9 %

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Report de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

30 septembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024	
Trésorerie et équivalents de trésorerie et titres négociables	La trésorerie et les équivalents de trésorerie et titres négociables s'élevaient à 95 558 \$, un recul de 46 773 \$ ou 33 %, du fait surtout du paiement de 140 318 \$ dans le cadre des transactions avec Paladin et Sumitomo, le remboursement du capital restant dû et le règlement des intérêts sur des emprunts bancaires et des obligations locatives de 17 048 \$, le rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA pour un montant de 3 351 \$, le tout en partie contrebalancé par des entrées de trésorerie de 34 085 \$ provenant des activités d'exploitation, un prélèvement de 60 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable auprès de la BNC, et le recouvrement sur le remboursement des prêts et la distribution des fonds de 23 268 \$.
Créances clients	Les créances clients se sont élevées à 117 890 \$, une augmentation de 12 694 \$, ou 12 %, attribuable principalement aux créances clients générées par les produits des activités ordinaires tirés des portefeuilles de Paladin et de Sumitomo, contrebalancées en partie par le calendrier de recouvrement auprès de certains clients.
Autres créances (courantes)	Les autres créances se sont élevées à 8 149 \$, une augmentation de 3 810 \$, ou 88 %, qui s'explique essentiellement par des créances comptabilisées aux termes de certaines conventions, y compris certains passifs repris par Knight qui seront remboursés par Paladin Pharma Inc. et Sumitomo Pharma Canada Inc., et par des taxes de vente et d'autres taxes à recevoir.
Stocks	Les stocks se sont élevés à 144 401 \$, en hausse de 41 703 \$ ou 41 %, dont une tranche d'environ 25 000 \$ est attribuable aux stocks liés aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo. L'écart restant s'explique par le calendrier des achats et par les investissements dans les lancements de nouveaux produits, en partie contrebalancés par l'incidence de l'hyperinflation sur le bilan, les stocks détenus en Argentine et l'écart de conversion.
Charges payées d'avance et dépôts (courants et non courants)	Les charges payées d'avance et dépôts se sont élevés à 17 220 \$, une augmentation de 2 259 \$, ou 15 %, attribuable principalement à des remboursements anticipés effectués aux termes de certaines conventions et à l'incidence de l'écart de conversion.
Autres actifs financiers (courants et non courants)	Les autres actifs financiers se sont établis à 94 492 \$, une baisse de 39 440 \$, ou 29 %, qui s'explique principalement par ce qui suit : Prêts : baisse de 21 116 \$ ou 100 % attribuable au remboursement du solde de nos portefeuilles de prêts stratégiques. Fonds : baisse de 20 115 \$, ou 22 %, attribuable à une diminution du capital de 5 658 \$ et à une baisse de la juste valeur de 14 457 \$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 12, <i>Placements stratégiques</i>.
Impôt sur le résultat à recevoir	L'impôt sur le résultat à recevoir s'est fixé à 4 098 \$, une augmentation de 99 \$, ou 2 %. Il n'y a pas eu d'écart important.
Actifs au titre de droits d'utilisation	Les actifs au titre de droits d'utilisation se sont élevés à 9 651 \$, une hausse de 3 739 \$, ou 63 %, attribuable principalement à des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés dans le cadre de la transaction avec Paladin et à un contrat de location d'espaces de bureaux conclu au T3-25.
Immobilisations corporelles	Les immobilisations corporelles se sont établies à 12 127 \$, une baisse de 1 983 \$, ou 14 %, attribuable principalement à l'écart de conversion et à l'amortissement.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Immobilisations incorporelles	Les immobilisations incorporelles se sont élevées à 377 417 \$, une augmentation de 93 805 \$ ou 33 %, du fait surtout de la comptabilisation des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de la transaction avec Paladin pour une contrepartie de 96 506 \$ et des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de la transaction avec Sumitomo pour une contrepartie de 29 708 \$, le tout contrebalancé en partie par l'amortissement, l'écart de conversion et la décomptabilisation de certains paiements d'étape lorsque la réalisation des étapes elles-mêmes est jugée improbable.
Goodwill	Le goodwill s'est établi à 92 239 \$, une hausse de 5 762 \$, ou 7 %. La hausse correspond au goodwill de 3 974 \$ comptabilisé dans le cadre de la transaction avec Paladin. Le reste de l'écart est attribuable à l'écart de conversion sur le goodwill comptabilisé à l'acquisition de GBT.
Actifs d'impôt différé	Les actifs d'impôt différé étaient de 29 933 \$, une hausse de 8 686 \$ ou 41 %, attribuable surtout à des écarts temporaires liés à certaines transactions intersociétés, à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé en lien avec des pertes fiscales subies dans certains territoires, à l'incidence des variations de taux de change liées aux établissements à l'étranger, à des actifs d'impôt différé comptabilisés dans le cadre de la transaction avec Paladin et à des actifs d'impôt différé liés à d'autres différences temporaires.
Autres débiteurs (non courants)	Les autres débiteurs se sont établis à 45 401 \$, en raison principalement des dépôts effectués auprès des autorités fiscales canadiennes en lien avec la cession en 2014 d'un BEP. Il n'y a pas eu d'écart important entre le T3-25 et le T4-24.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

30 septembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024

Fournisseurs et charges à payer (courants et non courants)	Les fournisseurs et charges à payer se sont établis à 118 128 \$, une augmentation de 34 955 \$, ou 42 %. L'augmentation s'explique par la hausse des crédetes découlant de nos activités au Canada en raison de l'expansion du portefeuille de produits attribuable aux transactions avec Paladin et Sumitomo et de l'achat de stocks liés à nos principaux produits promus.
Obligations locatives (courants et non courants)	Les obligations locatives se sont élevées à 9 697 \$, une hausse de 3 623 \$, ou 60 %, attribuable principalement à des obligations locatives comptabilisées dans le cadre de la transaction avec Paladin et à un contrat de location d'espaces à bureaux conclu au T3-25.
Autres passifs	- Les autres passifs se sont établis à 9 705 \$, une augmentation de 7 829 \$, ou 417 %, qui s'explique essentiellement par le solde des retenues totalisant 7 630 \$ exigibles dans le cadre des transactions avec Paladin et Sumitomo au T3-25. - Se reporter à la section 3, <i>Acquisitions</i>, pour plus de précisions concernant les retenues.
Emprunts bancaires (courants et non courants)	- Les emprunts bancaires se sont établis à 96 545 \$, une augmentation de 53 160 \$, ou 123 %, qui s'explique essentiellement par un prélèvement de 60 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable auprès de la BNC effectué le 17 juin 2025 et par l'écart de conversion de 1 019 \$, le tout contrebalancé en partie par des remboursements nets de 7 859 \$ de prêts principalement consentis par IFC et Bancolombia. - Se reporter à la section 6, <i>Situation de trésorerie et sources de financement</i>, pour plus de précisions.
Impôt sur le résultat à payer	L'impôt sur le résultat à payer a été de 475 \$, une hausse de 262 \$. Il n'y a pas eu d'écart important.
Autres soldes à payer (courants et non courants)	Les autres soldes à payer se sont établis à 44 389 \$, une augmentation de 14 258 \$ ou 47 % qui s'explique essentiellement par des paiements d'étape comptabilisés dans le cadre de la transaction avec Paladin et par des modifications de conventions de licence liées à des produits et par la comptabilisation de paiements conditionnels liés à la transaction avec Sumitomo.
Passifs d'impôt différé	Les passifs d'impôt différé se sont établis à 2 845 \$, une baisse de 995 \$, ou 26 %, en raison principalement de certaines transactions intersociétés et des différences temporaires liées aux immobilisations incorporelles.
Capital social	- Le capital social s'est établi à 532 792 \$, une baisse de 1 474 \$. La baisse est attribuable à l'achat d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA, contrebalancé en partie par l'émission d'actions ordinaires aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions et du RAAS. - Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'état des variations des capitaux propres des états financiers intermédiaires.
Surplus d'apport	- Le surplus d'apport s'est établi à 29 522 \$, en hausse de 3 814 \$, ou 15 %. - Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'état des variations des capitaux propres consolidé des états financiers intermédiaires.
Cumul des autres éléments du résultat global	- Le cumul des autres éléments du résultat global s'est établi à 64 057 \$, une baisse de 16 163 \$ découlant de la perte latente sur la conversion des résultats des établissements à l'étranger de 13 380 \$ et de la perte nette sur les placements dans des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 2 783 \$. - Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'état des variations des capitaux propres consolidé des états financiers intermédiaires.
Résultats non distribués	- Les résultats non distribués se sont établis à 140 421 \$, une baisse de 14 373 \$ ou 9 % qui s'explique essentiellement par la perte nette de la période. - Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'état des variations des capitaux propres consolidé des états financiers intermédiaires.

Section 6 – Situation de trésorerie et sources de financement

La politique de placement de la Société régit les activités de placement liées à la trésorerie. Un comité de placement constitué de membres de la direction et du conseil d'administration veille au respect de cette politique. La Société investit dans des placements stratégiques sous forme de fonds d'action, de titres de créance, de titres de capitaux propres ou de titres de placement liquides à échéances diverses et qui sont choisis en tenant compte du calendrier prévu des investissements et des dépenses des activités poursuivies ainsi que des taux d'intérêt en vigueur.

La Société est d'avis que sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses titres négociables existants ainsi que ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation suffisent à financer les activités courantes, à répondre à ses besoins en matière de fonds de roulement et à financer les acquisitions futures de produits et les acquisitions du siège social.

Le tableau ci-après présente un résumé des activités des flux de trésorerie et doit être lu en parallèle avec nos tableaux des flux de trésorerie consolidés.

	T3-25		Variation		T3-24		Variation	
			\$	%			\$	%
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	10 163	5 016	5 147	103 %	34 085	34 811	(726)	2 %
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(1 406)	11 527	(12 933)	112 %	(70 574)	(1 086)	(69 488)	6399 %
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(5 909)	(3 927)	(1 982)	50 %	40 204	(18 186)	58 390	321 %
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	2 848	12 616	(9 768)	77 %	3 715	15 539	(11 824)	76 %
Écart de conversion, montant net	1 212	332	880	265 %	(1 945)	(545)	(1 400)	257 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	77 816	60 807	17 009	28 %	80 106	58 761	21 345	36 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	81 876	73 755	8 121	11 %	81 876	73 755	8 121	11 %
Titres négociables à la fin de la période	13 682	77 745	(64 063)	82 %	13 682	77 745	(64 063)	82 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie et titres négociables à la fin de la période	95 558	151 500	(55 942)	37 %	95 558	151 500	(55 942)	37 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie et titres négociables, déduction faite des emprunts bancaires	(987)	9 855	(10 842)	110 %	(987)	9 855	(10 842)	110 %

	T3-25	CUM-25
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ont trait principalement à la trésorerie provenant des produits des activités ordinaires et des intérêts reçus, contrebalancée par les charges d'exploitation, notamment les salaires, les frais de R et D, les frais liés à la publicité et à la promotion et les autres charges de l'entreprise. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ne tiennent pas compte des produits des activités ordinaires et des charges sans effet de trésorerie comme les profits ou pertes latents ou réalisés sur les actifs financiers, la charge de rémunération fondée sur des actions, les amortissements, le profit ou la perte de change latent, les profits liés à l'hyperinflation, les autres produits différés et les variations nettes des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation.	

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 10 163 \$ et s'expliquent par le résultat d'exploitation ajusté pour exclure les éléments sans effet de trésorerie, comme les amortissements, contrebalancé en partie par une augmentation de 11 386 \$ du fonds de roulement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour le trimestre clos le 30 septembre 2025 tiennent compte d'un paiement de 2 077 \$ en lien avec certains passifs postérieurs à la clôture, dont des indemnités de départ dans le cadre de la transaction avec Paladin (les « passifs postérieurs à la clôture liés à Paladin »). Le paiement des passifs postérieurs à la clôture liés à Paladin a entraîné une réduction de la retenue à payer à Paladin. L'augmentation du fonds de roulement est principalement attribuable à :

- une augmentation de 21 051 \$ des créances clients et autres créances liée principalement à la hausse des produits des activités ordinaires au T3-25, par rapport à ceux du T2-25, y compris des produits des activités ordinaires générés par les portefeuilles de Paladin et de Sumitomo, contrebalancés en partie par :
- une diminution de 4 787 \$ des stocks, compte non tenu de l'écart de conversion, attribuable aux ventes au cours du trimestre et au calendrier des achats;
- une augmentation de 4 016 \$ des fournisseurs liée principalement à une hausse des créditeurs découlant de nos activités au Canada, attribuable aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo, contrebalancée en partie par le règlement de certains montants à payer au T3-25.

Se reporter à la note 14, *Tableau des flux de trésorerie*, des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les variations du fonds de roulement.

En outre, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation comprennent une entrée de trésorerie de 1 104 \$ liée principalement aux intérêts reçus à l'échéance de titres négociables, au rendement des comptes bancaires et à d'autres placements à court terme.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 34 085 \$ et s'expliquent par le résultat d'exploitation ajusté pour exclure les éléments sans effet de trésorerie, comme les amortissements, le tout contrebalancé en partie par une augmentation de 9 926 \$ du fonds de roulement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 tiennent compte d'un paiement de 2 077 \$ en lien avec certains passifs postérieurs à la clôture, dont des indemnités de départ dans le cadre de la transaction avec Paladin (les « passifs postérieurs à la clôture liés à Paladin »). Le paiement des passifs postérieurs à la clôture liés à Paladin a entraîné une réduction de la retenue à payer à Paladin. L'augmentation du fonds de roulement est principalement attribuable à :

- une augmentation de 24 862 \$ des stocks. Les stocks acquis dans le cadre de la transaction avec Paladin pour 26 480 \$ ont été classés comme une sortie de trésorerie liée aux activités d'investissement. L'augmentation de 24 862 \$ est principalement attribuable au calendrier des achats, aux investissements effectués pour les lancements de nos nouveaux produits et aux écarts de conversion.
- une augmentation de 17 059 \$ des créances clients et autres créances attribuable principalement aux créances clients découlant des produits des activités ordinaires générés par les portefeuilles de produits de Paladin et de Sumitomo, le tout contrebalancé en partie par :
- une augmentation de 32 724 \$ des fournisseurs liée principalement à une hausse des créditeurs découlant de nos activités au Canada, attribuable aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo et aux achats de stocks liés à nos principaux produits promus.

Se reporter à la note 14, *Tableau des flux de trésorerie*, des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les variations du fonds de roulement.

En outre, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation comprennent une entrée de trésorerie de 5 305 \$ liée principalement aux intérêts reçus à l'échéance de titres négociables, au rendement des comptes bancaires et à d'autres placements à court terme.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les flux de trésorerie sont principalement attribuables à ce qui suit :	Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les flux de trésorerie sont principalement attribuables à :
	• un paiement d'une contrepartie conditionnelle de 3 196 \$ dans le cadre de la transaction avec Paladin; • l'acquisition d'immobilisations incorporelles de 2 401 \$, contrebalancée en partie par : • un produit de 3 840 \$ découlant du remboursement d'un prêt garanti consenti à une société du secteur des sciences de la vie; • un produit net tiré des fonds de 657 \$.	• un paiement de 134 181 \$ au titre des transactions avec Paladin et Sumitomo, contrebalancé en partie par : • un produit net de 47 710 \$ tiré des titres négociables; • un produit de 17 598 \$ découlant du remboursement du prêt consenti à Synergy et d'un autre prêt garanti consenti à une société du secteur des sciences de la vie; • un produit net tiré des fonds de 5 670 \$.
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les flux de trésorerie sont principalement attribuables à :	Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les flux de trésorerie sont principalement attribuables à :
	• un remboursement du capital aux termes des emprunts bancaires de 3 810 \$; • des intérêts payés sur les emprunts bancaires de 1 025 \$; • un remboursement du capital aux termes des obligations locatives de 1 200 \$.	• un prélèvement de 60 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable auprès de la BNC; • un prélèvement et à un remboursement de 50 316 \$ sur la facilité de crédit auprès de la Citibank, N.A., contrebalancés en partie par : • des intérêts payés sur les emprunts bancaires de 4 652 \$; • le rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA pour un montant de 3 351 \$; • un remboursement du capital aux termes des obligations locatives de 3 385 \$.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

	T3-24	CUM-24
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ont trait principalement à la trésorerie provenant des produits des activités ordinaires et des intérêts reçus, contrebalancée par les charges d'exploitation, notamment les salaires, les frais de R et D, les frais liés à la publicité et à la promotion et les autres charges de l'entreprise. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ne tiennent pas compte des produits des activités ordinaires et des charges sans effet de trésorerie, tels que les profits ou les pertes latents ou réalisés sur les actifs financiers, la charge de rémunération fondée sur des actions, les amortissements, les profits ou les pertes de change latents, les profits liés à l'hyperinflation, les autres produits, les autres produits différés et les variations nettes des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 5 016 \$ et s'expliquent par les résultats d'exploitation ajustés pour exclure les éléments sans effet de trésorerie, comme les amortissements, et une augmentation du fonds de roulement de 10 992 \$. L'augmentation est principalement attribuable à : • une augmentation de 10 003 \$ des créances clients et autres créances liée principalement au calendrier de recouvrement auprès des clients; • une augmentation de 9 641 \$ des stocks, compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation au CUM-24, en raison du calendrier des achats ainsi que des investissements dans les lancements de nouveaux produits; • une augmentation de 9 420 \$ des fournisseurs liés principalement aux achats de stocks liés à nos principaux produits promus ainsi qu'aux investissements dans les lancements de nos nouveaux produits. Se reporter à la note 14, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>, des états financiers consolidés résumés intermédiaires, pour de plus amples renseignements sur les variations du fonds de roulement. En outre, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation comprennent une entrée de trésorerie de 1 910 \$ liée aux intérêts reçus à l'échéance de titres négociables.	Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 34 811 \$ et s'expliquent par les résultats d'exploitation ajustés pour exclure les éléments sans effet de trésorerie, comme les amortissements, et une augmentation du fonds de roulement de 7 416 \$. L'augmentation est principalement attribuable à : • une augmentation de 11 104 \$ des stocks, compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation au CUM-24, en raison du calendrier des achats ainsi que des investissements dans les lancements de nouveaux produits; • une augmentation de 4 399 \$ des créances clients et autres créances liée principalement à la croissance des produits des activités ordinaires au T3-24 par rapport au T4-23; • une augmentation de 10 100 \$ des fournisseurs et charges à payer, compte non tenu des montants à payer au titre des dépenses d'investissement, attribuable surtout à l'achat de stocks liés à nos principaux produits promus ainsi qu'aux investissements dans les lancements de nouveaux produits. Se reporter à la note 14, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>, des états financiers consolidés résumés intermédiaires, pour de plus amples renseignements sur les variations du fonds de roulement. En outre, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation comprennent une entrée de trésorerie de 6 304 \$ liée aux intérêts reçus à l'échéance de titres négociables.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie sont principalement attribuables à : • un produit net de 13 286 \$ tiré des titres négociables; • l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisant 1 671 \$ attribuable essentiellement aux paiements d'étape aux termes de certaines conventions de licence de produits.	Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie sont principalement attribuables à : • un produit net de 27 354 \$ tiré des titres négociables; • l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisant 28 488 \$, du fait surtout des paiements initiaux et d'étape aux termes de certaines conventions de licence de produits, y compris Qelbree®, Crexont®, Jornay PM^{MC}, Cresemba® et certains autres produits.
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	Les flux de trésorerie liés aux activités de financement sont principalement attribuables au rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA, aux remboursements de capital et d'intérêts sur les emprunts bancaires, aux remboursements du capital des obligations locatives, au produit tiré des emprunts bancaires et à la participation des employés et des administrateurs au régime d'achat d'actions et aux régimes d'options sur actions de la Société.	

La dette de la Société, y compris la charge d'intérêts à payer, se présentait comme suit à la clôture des périodes indiquées :

Aux	30 septembre 2025					31 décembre 2024		
	Devise	Échéance	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt effectif	Total \$	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt effectif	Total \$
Banques								
Bancolombia	COP	12 oct. 2026	2,28 % + IBR	11,32 %	4 138	2,28 % + IBR	11,39 %	4 937
Banco ICBC Argentina ¹	ARS	s. o.	s. o.	s. o.	—	44 % ²	s. o.	116
Banco Macro Argentina ¹	ARS	s. o.	s. o.	s. o.	—	46 % ²	s. o.	559
Citibank Argentina ¹	ARS	s. o.	s. o.	s. o.	—	44 % ²	s. o.	1 116
Santander Argentina ¹	ARS	s. o.	s. o.	s. o.	—	45 % ²	s. o.	326
IFC	BRL	15 oct. 2027	1,6 % + CDI	16,38 %	17 500	1,6 % + CDI	13,08 %	17 767
IFC	CLP	15 oct. 2027	7,71 %	7,86 %	5 544	7,71 %	7,86 %	6 496
IFC	COP	15 oct. 2027	1,6 % + IBR	10,69 %	8 011	1,6 % + IBR	11,27 %	9 756
IFC	MXN	15 oct. 2027	1,6 % + TIIE	10,05 %	1 871	1,6 % + TIIE	12,72 %	2 312
BNC	\$ CA	17 juin 2028	1,57 % + CORRA	4,08 %	59 481	—	—	—
Total des emprunts					96 545	43 385		
Exigible					17 805	17 486		
Non courants					78 740	25 899		

¹ Soldes du découvert.

² Le taux d'intérêt est calculé et composé mensuellement.

Facilité de crédit renouvelable

Le 17 juin 2025, Knight a contracté une facilité de crédit renouvelable garantie auprès de la BNC totalisant 50 000 \$ US (68 215 \$), sur laquelle un montant de 60 000 \$ a été retiré à la clôture pour financer une partie de la transaction avec Paladin. Après la clôture du trimestre, le 31 octobre 2025, Knight a clos le processus de syndication de sa facilité de crédit. Dans le cadre de ce processus, trois autres banques ont été incluses à titre de prêteurs : Citibank N.A., CIBC et TD (collectivement avec la BNC, les « prêteurs »). Le syndicat de prêteurs compte quatre banques, la BNC agissant à titre de principal arrangeur. Le montant de la facilité de crédit a été porté à 100 000 \$ US (la « facilité de crédit ») et celle-ci est

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

assortie d'une clause accordéon prévoyant un montant additionnel de 100 000 \$ US, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

La facilité de crédit est garantie par les actifs de Knight détenus au Canada, au Luxembourg et en Uruguay et a une durée initiale de trois ans, avec une possibilité de prolongation annuelle pour une durée supplémentaire d'un an. La facilité de crédit est assujettie aux frais habituels de mise en attente sur la tranche non décaissée et les retraits peuvent se faire en \$ US ou en \$ CA au taux SOFR ou CORRA, majorés d'une marge de 1,25 % à 2,75 %, selon le levier d'endettement de Knight. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, Knight avait engagé des frais d'environ 650 \$ US liés à la structure de la facilité de crédit, lesquels frais ont été reportés et comptabilisés au bilan consolidé intermédiaire. Ils sont assujettis à l'amortissement selon la méthode linéaire sur la durée de la facilité de crédit. De plus, la facilité de crédit comprend certaines modalités restrictives financières et non financières habituelles que la Société doit maintenir pendant la durée de l'entente et qui sont passées en revue chaque trimestre. Au 30 septembre 2025, Knight respectait les clauses financières et non financières.

Section 7 – Information sectorielle

La Société a un seul secteur à présenter, soit celui englobant les activités liées au développement, à l'acquisition, à l'achat et à la vente de droits sous licence, ainsi qu'à la commercialisation et à la distribution de produits pharmaceutiques, de produits de santé destinés aux consommateurs et d'appareils médicaux. Ce secteur rend compte de la structure de gestion révisée et de la manière dont le principal décideur opérationnel évalue l'entreprise.

Information géographique

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par pays, selon l'emplacement du client.

Produits des activités ordinaires	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
	2025	2024	Variation		2025	2024	Variation	
			\$	%			\$	%
Brésil	42 412	41 073	1 339	3 %	132 702	133 300	(598)	— %
Canada	30 647	6 115	24 532	401 %	48 101	16 696	31 405	188 %
Colombie	15 776	15 249	527	3 %	40 252	41 498	(1 246)	3 %
Argentine	10 315	11 941	(1 626)	14 %	30 679	32 752	(2 073)	6 %
Mexique	5 893	4 857	1 036	21 %	18 176	15 033	3 143	21 %
Reste de l'Amérique latine	9 829	10 623	(794)	7 %	32 580	28 529	4 051	14 %
Autres ¹	6 676	2 405	4 271	178 %	14 492	6 632	7 860	119 %
Total	121 548	92 263	29 285	32 %	316 982	274 440	42 542	16 %
Produits des activités ordinaires ajustés²								
Argentine	11 395	11 108	287	3 %	32 845	29 659	3 186	11 %
Total	122 628	91 430	31 198	34 %	319 148	271 347	47 801	18 %

¹ Comprend les États-Unis et d'autres pays.

² Compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29. Les produits des activités ordinaires ajustés sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 8, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Brésil	T3-25 par rapport au T3-24 - Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 1 339 \$, ou 3 %, et de 210 \$ en devises constantes¹. L'écart n'était pas important. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont diminué de 597 \$. Cependant, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 5 685 \$, ou 4 %, en devises constantes¹. L'augmentation est principalement attribuable à Ambisome®, notamment aux livraisons au MSB, au lancement de Minjuvi® et à l'ajout d'Onicit®, le tout contrebalancé en partie par les habitudes d'achat concernant certains produits et la baisse des ventes de nos produits à maturité.
Canada	T3-25 par rapport au T3-24 - Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 24 532 \$, ou 401 % en raison essentiellement des produits des activités ordinaires différentiels de 22 870 \$ tirés des transactions avec Paladin et Sumitomo et de la croissance d'Akynzeo®, d'Imvexxy® et de Bijuva®. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 31 405 \$, ou 188 % en raison essentiellement des produits des activités ordinaires différentiels de 25 306 \$ tirés des transactions avec Paladin et Sumitomo et de la croissance d'Akynzeo®, d'Imvexxy® et Bijuva®.
Colombie	T3-25 par rapport au T3-24 - Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 527 \$, ou 3 %, et de 36 % en devises constantes¹. L'écart s'explique par la croissance de nos principaux produits promus, notamment Lenvima®, contrebalancée par l'incidence de la résiliation d'une entente de distribution non stratégique en décembre 2024. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont diminué de 1 246 \$, ou 3 %, et de 836 \$, ou 2 %, en devises constantes¹, du fait principalement de l'incidence de la résiliation d'une entente de distribution non stratégique en décembre 2024, et des habitudes d'achat concernant certains produits, contrebalancées en partie par la croissance de nos principaux produits promus, notamment Lenvima®.
Argentine	T3-25 par rapport au T3-24 - Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont diminué de 1 626 \$, ou 14 %, y compris la baisse des produits des activités ordinaires de 1 913 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu d'IAS 29, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 287 \$, ou 3 %. L'écart n'était pas important. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont diminué de 2 073 \$, ou 6 %, dont un montant de 5 259 \$ s'explique principalement par l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu d'IAS 29, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 3 186 \$, ou 11 %, en raison surtout de la croissance de Cresemba® et d'Akynzeo®, contrebalancée en partie par les habitudes d'achat concernant certains produits.

¹ Les produits des activités ordinaires en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 8, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Mexique	T3-25 par rapport au T3-24 - Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 1 036 \$, ou 21 %, en raison principalement de la croissance de Cresemba®, du lancement de Minjuvi® et de l'ajout d'Onicit®, le tout contrebalancé en partie par les habitudes d'achat concernant certains produits. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 3 144 \$, ou 21 %, en raison principalement du lancement de Minjuvi®, de l'ajout d'Onicit® et des habitudes d'achat concernant certains produits.
Reste de l'Amérique latine	T3-25 par rapport au T3-24 - Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont diminué de 794 \$, ou 7 %. L'écart n'était pas important. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 4 051 \$, ou 14 %, en raison principalement de la croissance de nos principaux produits promus ainsi que des habitudes d'achat concernant certains produits.
Autres pays	T3-25 par rapport au T3-24 - Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 4 271 \$, ou 178 % en raison essentiellement des habitudes d'achat et des produits des activités ordinaires différentiels générées par les activités internationales du portefeuille de Paladin. CUM-25 par rapport au CUM-24 - Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 7 858 \$, ou 118 % en raison essentiellement des habitudes d'achat et des produits des activités ordinaires différentiels générés par les activités internationales du portefeuille de Paladin.

¹ Les produits des activités ordinaires en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 8, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

Les actifs d'exploitation non courants, qui se composent des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, du goodwill, des actifs au titre de droits d'utilisation et d'autres créances à long terme, étaient détenus dans les régions suivantes :

Aux	30 septembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Actifs d'exploitation non courants		
Canada	203 949	71 115
Brésil	48 721	45 757
Argentine	30 320	37 795
Mexique	5 698	5 465
Colombie	16 052	13 634
Uruguay	162 273	184 589
Luxembourg	31 144	36 786
Reste de l'Amérique latine	38 678	39 953
Total	536 835	435 094

Section 8 – Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR

La Société présente des mesures et des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée prescrite selon les IFRS. La Société est d'avis que ces mesures sont utiles pour aider les actionnaires, les analystes en placement et les autres lecteurs à comprendre son rendement financier. Les mesures financières non conformes aux PCGR et le ratio BAIIA ajusté par action n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et peuvent ne pas être calculés comme des mesures financières libellées de façon semblable présentées par d'autres entreprises. La Société a recours aux mesures non conformes aux PCGR suivantes :

i) Résultats financiers compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29

La Société applique la norme IAS 29, *Informations financières dans les économies hyperinflationnistes*, car la filiale de la Société en Argentine emploie le peso argentin comme monnaie fonctionnelle. Selon IAS 29, les états financiers d'une entité dont la monnaie fonctionnelle est la monnaie d'une économie hyperinflationniste doivent être ajustés sur la base d'un indice général des prix approprié pour refléter les effets de l'inflation.

Les résultats financiers selon les IFRS sont ajustés afin de supprimer l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29. Conformément à IAS 29, l'incidence de l'hyperinflation est calculée au moyen d'un indice général des prix approprié pour tenir compte des effets de l'inflation. Après la prise en compte des effets de la conversion, le compte de résultat est converti selon le taux de change de clôture à la fin du mois.

La Société est d'avis que les résultats financiers compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29 sont une mesure utile pour les investisseurs, car ils permettent de présenter les résultats sans tenir compte de cette incidence et ainsi de comparer plus facilement les résultats d'une période à l'autre. La présentation des résultats financiers compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29 est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des résultats financiers publiés selon les IFRS et des résultats financiers, compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29.

	T3-25			CUM-25		
	Publiés selon les IFRS	Ajustement selon IAS 29	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29	Publiés selon les IFRS	Ajustement selon IAS 29	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29
Produits des activités ordinaires	121 548	1 080	122 628	316 982	2 166	319 148
Coût des produits vendus	65 738	(937)	64 801	181 475	(10 519)	170 956
Marge brute	55 810	2 017	57 827	135 507	12 685	148 192
<i>Marge brute (en %)</i>	<i>46 %</i>		<i>47 %</i>	<i>43 %</i>		<i>46 %</i>
Charges						
Ventes et commercialisation	17 908	248	18 156	47 506	495	48 001
Charges administratives	13 116	(422)	12 694	41 149	(971)	40 178
Recherche et développement	8 694	161	8 855	19 761	381	20 142
Amortissement des immobilisations incorporelles	15 446	—	15 446	35 651	—	35 651
Résultat d'exploitation	646	2 030	2 676	(8 560)	12 780	4 220

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

	T3-24			CUM-24		
	Publiés selon les IFRS	Ajustement selon IAS 29	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29	Publiés selon les IFRS	Ajustement selon IAS 29	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29
Produits des activités ordinaires	92 263	(833)	91 430	274 440	(3 093)	271 347
Coût des produits vendus	47 246	988	48 234	140 387	1 786	142 173
Marge brute	45 017	(1 821)	43 196	134 053	(4 879)	129 174
<i>Marge brute (en %)</i>	<i>49 %</i>		<i>47 %</i>	<i>49 %</i>		<i>48 %</i>
Charges						
Ventes et commercialisation	13 372	(175)	13 197	39 285	(627)	38 658
Charges administratives	12 110	(188)	11 922	34 747	(1 036)	33 711
Recherche et développement	5 153	219	5 372	15 939	(150)	15 789
Amortissement des immobilisations incorporelles	11 179	(18)	11 161	33 725	(18)	33 707
Résultat d'exploitation	3 203	(1 659)	1 544	10 357	(3 048)	7 309

Principaux résultats financiers compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29¹

	T3-25	T3-24	Variation		CUM-25	CUM-24	Variation	
			\$	%			\$	%
Produits des activités ordinaires ajustés	122 628	91 430	31 198	34 %	319 148	271 347	47 801	18 %
Coût des produits vendus	64 801	48 234	(16 567)	34 %	170 956	142 173	(28 783)	20 %
Marge brute	57 827	43 196	14 631	34 %	148 192	129 174	19 018	15 %
<i>Marge brute (en %)</i>	<i>47 %</i>	47 %			<i>46 %</i>	48 %		
Charges								
Ventes et commercialisation	18 156	13 197	(4 959)	38 %	48 001	38 658	(9 343)	24 %
Charges administratives	12 694	11 922	(772)	6 %	40 178	33 711	(6 467)	19 %
Recherche et développement	8 855	5 372	(3 483)	65 %	20 142	15 789	(4 353)	28 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	15 446	11 161	(4 285)	38 %	35 651	33 707	(1 944)	6 %
Résultat d'exploitation	2 676	1 544	1 132	73 %	4 220	7 309	(3 089)	42 %
BAIIA ajusté¹	20 987	13 454	7 533	56 %	48 607	42 787	5 820	14 %
<i>BAIIA ajusté¹ (en %)</i>	<i>17 %</i>	15 %			<i>15 %</i>	16 %		
BAIIA ajusté par action¹	0,21	0,13	0,08	62 %	0,49	0,42	0,07	17 %

¹ Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté par action et les résultats financiers, compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, sont des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Produits des activités ordinaires ajustés¹ par domaine thérapeutique

Domaines thérapeutiques	T3-25	T3-24	Variation		CUM-25	CUM-24	Variation	
			\$	%			\$	%
Oncologie/hématologie	38 282	36 821	1 461	4 %	105 406	103 288	2 118	2 %
Maladies infectieuses	37 225	33 826	3 399	10 %	118 965	109 714	9 251	8 %
Autres domaines spécialisés	47 121	20 783	26 338	127 %	94 777	58 345	36 432	62 %
Total	122 628	91 430	31 198	34 %	319 148	271 347	47 801	18 %

¹ Compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29. Les produits des activités ordinaires ajustés sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Produits des activités ordinaires ajustés¹ par portefeuille de produits

Portefeuille de produits	T3-25	T3-24	Variation		CUM-25	CUM-24	Variation	
			\$	%			\$	%
Produits novateurs	T3-25	T3-24	\$	%	CUM-25	CUM-24	\$	%
Promus	80 784	66 730	14 054	21 %	230 289	200 406	29 883	15 %
À maturité	29 630	10 168	19 462	191 %	52 168	30 514	21 654	71 %
Total, compte non tenu des produits abandonnés	110 414	76 898	33 516	44 %	282 457	230 920	51 537	22 %
Abandonnés	9	1 184	(1 175)	99 %	33	3 198	(3 165)	99 %
Total	110 423	78 082	32 341	41 %	282 490	234 118	48 372	21 %
Produits BGx								
Nouvellement mis en marché	1 524	1 576	(52)	3 %	4 196	4 199	(3)	— %
À maturité	10 590	11 611	(1 021)	9 %	32 164	32 562	(398)	1 %
Total, compte non tenu des produits abandonnés	12 114	13 187	(1 073)	8 %	36 360	36 761	(401)	1 %
Abandonnés	91	161	(70)	43 %	298	468	(170)	36 %
Total	12 205	13 348	(1 143)	9 %	36 658	37 229	(571)	2 %
Total des produits des activités ordinaires ajustés	122 628	91 430	31 198	34 %	319 148	271 347	47 801	18 %

¹ Compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29. Les produits des activités ordinaires ajustés sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

ii) Résultats financiers en devises constantes

Les résultats financiers en devises constantes sont obtenus en convertissant en \$ CA les produits des activités ordinaires et les résultats financiers de la période précédente exprimés en monnaie fonctionnelle au moyen des taux de change en vigueur pendant la période considérée. En outre, en ce qui concerne l'Argentine, la Société ne tient pas compte de l'effet de l'hyperinflation et convertit les produits des activités ordinaires et les résultats au taux de change moyen en vigueur pour chacune des périodes.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

La Société est d'avis que les résultats financiers en devises constantes sont une mesure utile pour les investisseurs, car ils permettent d'éliminer l'incidence des variations des taux de change sur la comparabilité d'une période à l'autre compte tenu de la volatilité sur les marchés de change et, par conséquent, offrent une plus grande transparence à l'égard de la performance sous-jacente de nos résultats financiers consolidés. La présentation des produits des activités ordinaires et des résultats financiers en devises constantes est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des résultats financiers selon les IFRS et des résultats financiers et résultats financiers en devises constantes.

	T3-24			CUM-24		
	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29 ¹	Ajustement en devises constantes	Devises constantes	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29 ¹	Ajustement en devises constantes	Devises constantes
Produits des activités ordinaires ajustés	91 430	1 874	93 304	271 347	(7 021)	264 326
Coût des produits vendus	48 234	951	49 185	142 173	(4 123)	138 050
Marge brute	43 196	923	44 119	129 174	(2 898)	126 276
<i>Marge brute (en %)</i>	<i>47 %</i>		<i>47 %</i>	<i>48 %</i>		<i>48 %</i>
Charges						
Ventes et commercialisation	13 197	226	13 423	38 658	(764)	37 894
Charges administratives	11 922	131	12 053	33 711	(113)	33 598
Recherche et développement	5 372	66	5 438	15 789	(211)	15 578
Amortissement des immobilisations incorporelles	11 161	78	11 239	33 707	651	34 358
Résultat d'exploitation	1 544	422	1 966	7 309	(2 461)	4 848

¹ Se reporter au paragraphe i) Résultats financiers compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29, pour de plus amples renseignements.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Principaux résultats financiers en devises constantes¹

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29				Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29			
	Devises constantes ¹		Variation		Devises constantes ¹		Variation	
	2025	2024	\$	%	2025	2024	\$	%
Produits des activités ordinaires ajustés	122 628	93 304	29 324	31 %	319 148	264 326	54 822	21 %
Coût des produits vendus	64 801	49 185	(15 616)	32 %	170 956	138 050	(32 906)	24 %
Marge brute	57 827	44 119	13 708	31 %	148 192	126 276	21 916	17 %
Marge brute (en %)	47 %	47 %			46 %	48 %		
Charges								
Ventes et commercialisation	18 156	13 423	(4 733)	35 %	48 001	37 894	(10 107)	27 %
Charges administratives	12 694	12 053	(641)	5 %	40 178	33 598	(6 580)	20 %
Recherche et développement	8 855	5 438	(3 417)	63 %	20 142	15 578	(4 564)	29 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	15 446	11 239	(4 207)	37 %	35 651	34 358	(1 293)	4 %
Résultat d'exploitation	2 676	1 966	710	36 %	4 220	4 848	(628)	13 %
BAlIA ajusté¹	20 987	13 955	7 032	50 %	48 607	40 978	7 629	19 %
BAlIA ajusté ¹ (en %)	17 %	15 %			15 %	16 %		
BAlIA ajusté par action¹	0,21	0,14	0,07	53 %	0,49	0,40	0,08	21 %

¹ Le BAlIA, le BAlIA ajusté, le BAlIA ajusté par action et les résultats financiers en devises constantes sont des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Produits des activités ordinaires ajustés en devises constantes¹, par domaine thérapeutique

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29				Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29			
	Devises constantes ¹				Devises constantes ¹			
Produits novateurs	2025	2024	\$	%	2025	2024	\$	%
Oncologie/hématologie	38 282	37 593	689	2 %	105 406	101 660	3 746	4 %
Maladies infectieuses	37 225	34 969	2 256	6 %	118 965	106 129	12 836	12 %
Autres domaines spécialisés	47 121	20 742	26 379	127 %	94 777	56 537	38 240	68 %
Total	122 628	93 304	29 324	31 %	319 148	264 326	54 822	21 %

¹ Les produits des activités ordinaires ajustés en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Produits des activités ordinaires ajustés en devises constantes¹, par portefeuille de produits

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29							
	Devises constantes ¹				Devises constantes ¹			
Produits novateurs	2025	2024	\$	%	2025	2024	\$	%
Promus	80 784	68 233	12 551	18 %	230 289	193 922	36 367	19 %
À maturité	29 630	10 371	19 259	186 %	52 168	29 955	22 213	74 %
Total, compte non tenu des produits abandonnés	110 414	78 604	31 810	40 %	282 457	223 877	58 580	26 %
Abandonnés	9	1 224	(1 215)	99 %	33	3 187	(3 154)	99 %
Total	110 423	79 828	30 595	38 %	282 490	227 064	55 426	24 %
Produits BGx								
Nouvellement mis en marché	1 524	1 631	(107)	7 %	4 196	4 184	12	— %
À maturité	10 590	11 685	(1 095)	9 %	32 164	32 611	(447)	1 %
Total, compte non tenu des produits abandonnés	12 114	13 316	(1 202)	9 %	36 360	36 795	(435)	1 %
Abandonnés	91	160	(69)	43 %	298	467	(169)	36 %
Total	12 205	13 476	(1 271)	9 %	36 658	37 262	(604)	2 %
Total des produits des activités ordinaires	122 628	93 304	29 324	31 %	319 148	264 326	54 822	21 %

¹ Les produits des activités ordinaires en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Produits des activités ordinaires ajustés en devises constantes¹, par pays

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires, compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, par rapport aux produits des activités ordinaires en devises constantes par pays, selon l'emplacement du client.

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29							
	Devises constantes ¹		Variation		Devises constantes ¹		Variation	
Produits des activités ordinaires	2025	2024	\$	%	2025	2024	\$	%
Brésil	42 412	42 202	210	— %	132 703	127 018	5 685	4 %
Canada	30 647	6 115	24 532	401 %	48 101	16 696	31 405	188 %
Colombie	15 776	15 740	36	— %	40 252	41 088	(836)	2 %
Argentine	11 395	11 109	286	3 %	32 845	29 658	3 187	11 %
Mexique	5 893	4 935	958	19 %	18 176	13 957	4 219	30 %
Reste de l'Amérique latine	9 829	10 764	(935)	9 %	32 580	29 021	3 559	12 %
Autres ²	6 676	2 439	4 237	174 %	14 491	6 888	7 603	110 %
Total	122 628	93 304	29 324	31 %	319 148	264 326	54 822	21 %

¹ Les produits des activités ordinaires en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

² Comprend les États-Unis et d'autres pays.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

iii) Marge brute ajustée

La marge brute ajustée correspond aux produits des activités ordinaires diminués du coût des biens vendus, ajustés pour tenir compte de l'incidence d'IAS 29 (comptabilisation liée à l'hyperinflation), et de l'incidence sur le coût des biens vendus de la différence entre la juste valeur des stocks acquis et le coût payé dans le cadre de la transaction avec Paladin comptabilisé selon IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*, lorsque les stocks acquis dans le cadre de la transaction sont vendus (la « charge de majoration »).

La Société est d'avis que la marge brute ajustée représente une mesure utile pour les investisseurs, car elle permet de considérer la marge brute sans l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29 et de la charge de majoration, ce qui facilite la comparaison d'une période à l'autre. La présentation de la marge brute ajustée est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

	Variation				Variation			
	T3-25	T3-24	\$	%	CUM-25	CUM-24	\$	%
Marge brute	55 810	45 017	10 793	24 %	135 507	134 053	1 454	1 %
Ajustements de la marge brute :								
Incidence d'IAS 29	2 017	(1 821)	3 838	211 %	12 685	(4 879)	17 564	360 %
Charge de majoration	2 071	—	2 071	— %	2 231	—	2 231	— %
Marge brute ajustée	59 898	43 196	16 702	39 %	150 423	129 174	21 249	16 %
<i>Marge brute ajustée (en %)¹</i>	49 %	47 %			47 %	48 %		

¹ Marge brute ajustée, en pourcentage des produits des activités ordinaires ajustés.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, la marge brute ajustée a augmenté de 16 702 \$ ou 39 %. Cette augmentation s'explique principalement par les produits des activités ordinaires différentiels tirés des transactions avec Paladin et Sumitomo au Canada, ce qui a contribué à la hausse de la marge brute ajustée.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, la marge brute ajustée a augmenté de 21 249 \$, ou 16 %. Cette augmentation s'explique par la combinaison de produits ainsi que par des indemnités de départ de 679 \$ liés à la fermeture en Argentine d'une usine de Knight spécialisée dans le VIH et les maladies respiratoires. Les principaux produits fabriqués dans cette usine ont été transférés vers des entreprises de fabrication en sous-traitance.

iv) BAIIA

Le BAIIA correspond au résultat d'exploitation ajusté pour exclure l'amortissement des actifs corporels et incorporels non courants et la dépréciation, mais tient compte des coûts liés aux contrats de location.

La Société est d'avis que le BAIIA représente une mesure utile, car elle permet aux investisseurs d'évaluer la rentabilité et la capacité de la Société à générer des liquidités provenant de ses activités d'exploitation. La présentation du BAIIA est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

v) BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté pour tenir compte de l'incidence d'IAS 29, des coûts d'acquisition et de transaction, de la charge de majoration et des charges non récurrentes.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

La Société est d'avis que le BAIIA ajusté représente une mesure utile, car elle permet aux investisseurs d'évaluer la rentabilité et la capacité de la Société à générer des liquidités provenant de ses activités d'exploitation, sans tenir compte de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29, des coûts d'acquisition et de transaction, de la charge de majoration et des charges non récurrentes, ce qui facilite la comparaison d'une période à l'autre. La présentation du BAIIA ajusté est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant représente le rapprochement du résultat d'exploitation et du BAIIA et BAIIA ajusté :

	T3-25		T3-24		Variation		CUM-25		CUM-24		Variation	
					\$	%					\$	%
Résultat d'exploitation	646	3 203			(2 557)	80 %	(8 560)	10 357			(18 917)	183 %
Ajustements du résultat d'exploitation :												
Amortissement des immobilisations incorporelles	15 446	11 179			4 267	38 %	35 651	33 725			1 926	6 %
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	2 322	2 210			112	5 %	5 839	5 414			425	8 %
Paielements de loyers	(1 200)	(997)			(203)	20 %	(3 385)	(2 861)			(524)	18 %
BAIIA	17 214	15 595			1 619	10 %	29 545	46 635			(17 090)	37 %
Incidence d'IAS 29	1 479	(2 265)			3 744	165 %	11 521	(4 075)			15 596	383 %
Coûts d'acquisition et de transaction	170	18			152	844 %	4 631	121			4 510	3727 %
Charge de majoration	2 071	—			2 071	— %	2 231	—			2 231	— %
Autres charges non récurrentes	53	106			(53)	50 %	679	106			573	541 %
BAIIA ajusté	20 987	13 454			7 533	56 %	48 607	42 787			5 820	14 %
BAIIA ajusté par action	0,21	0,13			0,08	62 %	0,49	0,42			0,07	17 %

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, le BAIIA ajusté a augmenté de 7 533 \$, ou 56 %. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par la hausse des coûts liés aux transactions avec Paladin et Sumitomo, et par la croissance de nos activités de promotion liées au portefeuille de produits potentiels et aux produits à l'étape de précommercialisation.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, le BAIIA ajusté a augmenté de 5 820 \$, ou 14 %. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par la hausse des coûts liés aux transactions avec Paladin et Sumitomo et par la croissance de nos activités de promotion liées au portefeuille de produits potentiels et aux produits à l'étape de précommercialisation.

Explication des ajustements au BAIIA pour obtenir le BAIIA ajusté

Incidence d'IAS 29	Incidence de la comptabilisation liée à l'hyperinflation selon IAS 29 sur le résultat d'exploitation.
Coûts d'acquisition et de transaction	Les coûts d'acquisition et de transaction qui ne peuvent être incorporés dans le coût de l'actif correspondent aux coûts engagés au titre des frais juridiques et des honoraires de consultation et de services-conseils liés aux acquisitions.
Charge de majoration	La charge de majoration correspond à l'incidence sur le coût des biens vendus de la différence entre la juste valeur des stocks acquis et le coût payé dans le cadre d'une transaction comptabilisée selon IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i> , lors de la vente des stocks acquis dans le cadre de la transaction.
Autres charges non récurrentes	Les autres charges non récurrentes correspondent aux charges qui n'ont pas été engagées par la Société dans le cours normal des activités et qui ne devraient pas l'être.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

vi) BAIIA ajusté par action

Le BAIIA ajusté par action correspond au BAIIA ajusté divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période concernée.

La Société est d'avis que le BAIIA ajusté par action représente une mesure utile, car elle permet aux investisseurs d'évaluer la rentabilité ainsi que la capacité de la Société à générer des liquidités provenant de ses activités d'exploitation sur une base par action ordinaire, sans tenir compte de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29, des coûts d'acquisition et de transaction, de la charge de majoration et des charges non récurrentes, ce qui facilite la comparaison d'une période à l'autre. La présentation du BAIIA ajusté par action est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

La Société a calculé le BAIIA ajusté par action comme suit :

	T3-25	T3-24	CUM-25	CUM-24
BAIIA ajusté	20 987	13 454	48 607	42 787
BAIIA ajusté par action	0,21	0,13	0,49	0,42
Nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période (en milliers)	99 678	100 976	99 678	100 976

Section 9 – Principales informations financières trimestrielles

	T3-25	T2-25	T1-25	T4-24	T3-24	T2-24	T1-24	T4-23
Produits des activités ordinaires	121 548	107 358	88 076	96 864	92 263	95 573	86 604	74 197
Marge brute (en %)	46 %	42 %	40 %	42 %	49 %	50 %	48 %	46 %
Résultat net	(3 791)	(12 622)	2 185	10 735	85	(1 942)	(4 546)	(24 326)
RPA – de base et dilué	(0,04)	(0,13)	0,02	0,11	—	(0,02)	(0,04)	(0,23)
Actions ordinaires en circulation (en milliers)	99 678	99 653	99 448	100 048	100 976	101 327	101 187	101 170
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables	95 558	91 191	141 505	142 331	151 500	152 668	181 859	161 825
Total de l'actif	1 048 576	1 037 944	1 003 042	963 797	962 294	945 364	968 205	945 493
Total des passifs non courants	129 108	120 941	54 993	57 444	70 233	76 734	89 831	84 593
Mesures non conformes aux PCGR¹ :								
Produits des activités ordinaires ajustés	122 628	108 541	87 979	94 066	91 430	94 121	85 795	88 402
Marge brute ajustée (en %)	49 %	46 %	47 %	47 %	47 %	48 %	47 %	48 %
BAIIA ajusté	20 987	15 507	12 113	14 996	13 454	15 744	13 589	12 057
BAIIA ajusté (en %)	17 %	14 %	14 %	16 %	15 %	17 %	16 %	16 %
BAIIA ajusté par action	0,21	0,16	0,12	0,15	0,13	0,16	0,13	0,12

¹ Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 8, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Taux de change

Le tableau ci-dessous présente les taux de change moyens retenus pour la conversion de certaines devises dans le compte de résultat consolidé :

Taux	T3-25	T2-25	T1-25	T4-24	T3-24	T2-24	T1-24	T4-23
BRL	3,95	4,09	4,08	4,18	4,07	3,81	3,67	3,64
ARS	966	829	735	714	690	647	619	304
COP	2 908	3 033	2 922	3 115	3 006	2 876	2 910	2 992
CLP	697	685	672	690	682	683	703	659
MXN	13,52	14,09	14,23	14,38	14,47	13,25	12,40	12,81
\$ US	0,73	0,72	0,70	0,72	0,73	0,73	0,74	0,73

Le tableau ci-dessous présente les écarts de taux de change moyens d'un trimestre à l'autre pour certaines devises :

Écart (%)	T3-25	T2-25	T1-25	T4-24	T3-24	T2-24	T1-24	T4-23
BRL	3 %	— %	2 %	(3) %	(7) %	(4) %	(1) %	— %
ARS	(17) %	(13) %	(3) %	(3) %	(7) %	(5) %	(103) %	(33) %
COP	4 %	(4) %	6 %	(4) %	(5) %	1 %	3 %	1 %
CLP	(2) %	(2) %	3 %	(1) %	— %	3 %	(7) %	(4) %
MXN	4 %	1 %	1 %	1 %	(9) %	(7) %	3 %	— %
\$ US	(1) %	(4) %	3 %	1 %	— %	1 %	(1) %	2 %

Le tableau suivant présente les taux de change de clôture en vigueur à la fin du trimestre utilisés par Knight pour convertir les actifs et les passifs au bilan à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Taux	T3-25	T2-25	T1-25	T4-24	T3-24
BRL	3,82	4,00	3,99	4,30	4,03
ARS	981	874	746	717	716
COP	2 819	2 980	2 911	3 069	3 093
CLP	693	687	661	692	666
MXN	13,17	13,80	14,20	14,43	14,56
\$ US	0,72	0,73	0,70	0,69	0,74

Le tableau ci-dessous présente les écarts d'un trimestre à l'autre des taux de change de clôture en vigueur à la fin du trimestre pour certaines devises :

Écart (%)	T3-25	T2-25	T1-25	T4-24
BRL	5 %	— %	7 %	(7) %
ARS	(12) %	(17) %	(4) %	— %
COP	5 %	(2) %	5 %	1 %
CLP	(1) %	(4) %	4 %	(4) %
MXN	5 %	3 %	2 %	1 %
\$ US	2 %	(5) %	(1) %	7 %

STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ACQUISITION DE PRODUITS

Section 10 – Produits

La Société a pour objectif de commercialiser et de vendre des produits novateurs et de développer, de fabriquer et de commercialiser des produits pharmaceutiques génériques spécialisés de marque en Amérique latine et au Canada ainsi que dans certains marchés de choix à l'étranger.

Knight prévoit élargir son portefeuille de produits dans ses domaines thérapeutiques actuels au Canada et en Amérique latine et tirer parti de son expertise en vente et en marketing spécialisés, en développement de produits génériques de marque, en acquisition de produits et en obtention de licences afin de s'assurer un avantage concurrentiel par rapport à l'offre de produits pharmaceutiques sur le marché, diminuant ainsi les risques scientifiques, les longs délais de développement et les coûts élevés associés. En outre, la filiale en propriété exclusive de Knight, Knight Therapeutics International S.A., met au point des produits pharmaceutiques novateurs, notamment ceux utilisés pour le traitement de maladies tropicales négligées et de maladies infantiles rares.

La priorité de la Société est de tirer parti de son infrastructure existante en Amérique latine et au Canada en empruntant de nombreuses voies de croissance qui renforceront davantage sa plateforme et feront de Knight un acteur clé sur le marché pharmaceutique panaméricain (hors États-Unis). La Société mène une stratégie en trois volets pour constituer son portefeuille de produits.

1. Acquisition de produits, de portefeuilles et de sociétés

Knight cherche à acquérir des produits innovants, y compris des portefeuilles qui ont été lancés et commercialisés principalement par de grandes sociétés pharmaceutiques ou d'autres sociétés pharmaceutiques spécialisées pendant un certain nombre d'années. L'acquisition de produits existants auprès d'entreprises pharmaceutiques mondiales est susceptible d'accroître la rentabilité de Knight et représente une possibilité de constituer un portefeuille d'actifs détenus en propriété exclusive comportant des marques de grande valeur et bien établies. La Société cherche également à réaliser des acquisitions d'entreprises ciblées sur certains marchés clés afin d'optimiser sa plateforme, y compris sa présence, ses capacités et son portefeuille.

Les exemples suivants illustrent la mise en œuvre de cette stratégie par des acquisitions :

Date	Produit	Événement
T1-14	Impavido®	Droits à l'échelle mondiale d'Impavido® en vertu de la convention de séparation d'entreprise conclue avec Laboratoires Paladin Inc.
T4-19	—	Participation majoritaire de 51,2 % dans Grupo Biotoscana
T3-20	—	Acquisition du flottant restant en contrepartie de l'acquisition d'une participation de 100 % dans Grupo Biotoscana
T2-21	Exelon®	Droits exclusifs de fabrication, de commercialisation et de vente d'Exelon® au Canada et en Amérique latine
T2-25	Portefeuille de produits	Conventions de licence et d'approvisionnement exclusives et convention d'acquisition d'actifs visant la commercialisation du portefeuille canadien de Sumitomo
T2-25	Portefeuille de produits	Acquisition des activités de Paladin en vertu de la convention d'achat d'actifs définitive

2. Achat de droits sous licence de produits novateurs

La Société cherche à obtenir des licences pour des produits innovants en phase avancée de développement dans ses domaines thérapeutiques clés, notamment l'oncologie/hématologie, les maladies infectieuses, l'immunologie, les maladies gastro-intestinales et la neurologie. En outre, la Société continue d'envisager l'acquisition de licences pour des produits dans d'autres domaines spécialisés où elle estime que le marché peut être intéressant. La stratégie d'achat de droits sous

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

licence offre des possibilités de croissance future, la Société commercialisant des traitements innovants et uniques en leur genre sur ses marchés.

Les exemples suivants illustrent la mise en œuvre de cette stratégie à l'égard des produits ajoutés au portefeuille de Knight par l'obtention de licences :

Date	Produit	Territoire
T4-16	Movantik (naloxégon)	Canada
T1-18	Ibsrela® (ténapanor)	Canada
T3-18	Imvexxy® (insert vaginal à base d'estradiol)	Canada
T3-18	Bijuva® (estradiol et progestérone)	Canada
T1-19	Nerlynx® (nélatinib)	Canada
T1-20	Trelstar® (triptoréline)	Canada
T3-21	Minjuvi® (tafasitamab)	Amérique latine
T3-21	Pemazyre® (pémigatinib)	Amérique latine
T2-22	Tavalisse® (fostamatinib)	Amérique latine
T2-22	Akynzeo® (nétupitant/palonosétron/fosnétupitant/palonosétron)	Canada et certains territoires d'Amérique latine
T2-22	Aloxi® (palonosétron)	Canada
T4-23	Qelbree® (viloxazine)	Canada
T1-24	Crexont® (carbidopa et lévodopa en capsules à libération prolongée)	Canada et Amérique latine
T2-24	Jornay PM ^{MC} (capsules de méthylphénidate à libération prolongée)	Canada et Amérique latine
T1-25	Onicit® (palonosétron)	Brésil, Mexique et certains territoires d'Amérique latine
T3-25	Rétifanlimab	Amérique latine
T3-25	Axatilimab	Amérique latine

3. Développement et obtention de licences de produits génériques de marque

Les efforts de la Société en matière de développement de produits génériques de marque comprennent le développement en interne de produits génériques de marque pour l'Argentine et d'autres marchés d'Amérique latine (à l'exclusion du Brésil et du Mexique) ainsi que l'obtention de licences de produits génériques de marque pour les marchés d'Amérique latine, y compris le Brésil et le Mexique. La Société continue de concentrer ses efforts de développement en interne sur la mise au point et la fabrication de produits génériques de marque en vue d'en faire la mise en marché en Argentine et éventuellement dans certains marchés d'Amérique latine. Outre les activités de développement en interne, la croissance du portefeuille de produits génériques de marque repose sur l'obtention de licences pour des molécules additionnelles. Cette stratégie vient compléter les efforts de développement en interne en fournissant un accès aux deux plus importants marchés pharmaceutiques d'Amérique latine, à savoir le Brésil et le Mexique. En outre, elle offre un accès à des produits génériques de marque qui ne peuvent pas être développés ou fabriqués en interne par la Société.

Les exemples suivants illustrent la mise en œuvre de cette stratégie par l'obtention de licences :

Date	Molécule	Territoire
T4-21	C401 (Neurologie)	Certains territoires d'Amérique latine
T3-23	H402 (Oncologie/hématologie)	Brésil et Colombie
T4-24	O401 (Oncologie/hématologie)	Brésil
T4-24	H403 (Oncologie/hématologie)	Brésil et Colombie
T1-25	O402 (Oncologie/hématologie)	Brésil

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Produits pharmaceutiques sur ordonnance

Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille de produits de Knight.

PRODUIT	INDICATION	TERRITOIRE ¹					PARTENAIRE
		Canada	Brésil	Argentine	Colombie	Mexique	
Oncologie/hématologie							
Minjuvi®	Grefe de cellules souches autologues (ASCT) patients non admissibles atteints d'un lymphome diffus à grandes cellules B (« DLBCL ») récidivant ou réfractaire		T1-24	T4-25		T1-25	Incyte
Minjuvi®	Lymphome folliculaire récidivant ou réfractaire (FL)		●	▲	▲	▲	Incyte
Pemazyre®	Cholangiocarcinome localement avancé non résécable ou métastatique avec fusion du récepteur 2 du facteur de croissance des fibroblastes (FGFR2)		T4-25	●		T4-25	Incyte
Akynzeo®	Prévention des nausées et des vomissements incoercibles et tardifs provoqués par la chimiothérapie	T4-22	T3-22	T3-22			Helsinn
Aloxi®/Onicit®	Prévention des nausées et des vomissements incoercibles associés à une chimiothérapie anticancéreuse modérément ou fortement émetogène	T4-22	T1-25			T1-25	Helsinn
Tavalisse®	Trombopénie immune précédemment traitée		●	●	●	■	Rigel
Trelstar®	Cancer de la prostate au stade avancé	T2-20					Debiopharm
Vidaza®	Syndrome myélodysplasique		T2-10				BMS
Abraxane®	Adénocarcinome métastatique du pancréas		T4-17				BMS
Halaven®	Cancer du sein métastatique et sous-type de liposarcome de sarcome des tissus mous		T4-17	T4-19	T2-22		Eisai
Lenvima®	Cancer de la thyroïde différencié localement avancé ou métastatique et carcinome hépatocellulaire avancé ou non résécable précédemment non traité		T4-17		T1-22		Eisai
Lenvima®	Cancer des cellules rénales au stade avancé		T4-17				Eisai
Orgovyx®	Cancer de la prostate au stade avancé	T1-24 ²					Sumitomo
Produits BGx							
Ladevina® (lénalidomide)	Myélome multiple; syndrome myélodysplasique			2011	T3-19		Exclusif
Ladevina® (lénalidomide)	Lymphome à cellules du manteau; lymphome folliculaire précédemment traité			2011			Exclusif
Zyvalix® (abiratérone)	Cancer de la prostate métastatique résistant à la castration			2014	T2-18		Exclusif
Karfib® (carfilzomib)	Myélome multiple récidivant ou réfractaire			T4-19	■		Exclusif
Leprid® (leuprolide)	Traitement palliatif du cancer de la prostate au stade avancé			2007			Exclusif
Rembre® (dasatinib)	Chromosome Philadelphie positif leucémie myéloïde chronique			2013	T1-22		Exclusif
Palbocil®, Bapocil® (palbociclib)	Récepteur hormonal positif (RH+), récepteur 2 du facteur de croissance épidermique humain (HER2) Cancer du sein avancé ou métastatique négatif			T1-23	●		Exclusif
Xetrane® (pomalidomide)	Myélome multiple			T2-19	●		Exclusif
Xetrane® (pomalidomide)	Sarcome de Kaposi associé au SIDA			T2-22			Exclusif

¹ Les produits pour lesquels une date est présentée sont ceux qui sont déjà commercialisés par Knight dans leur territoire respectif. Sauf indication contraire, l'information fournie correspond à la date à laquelle le produit a été mis en marché par Knight ou à la date à laquelle Knight a acquis ou fabriqué sous licence le produit alors qu'il était déjà commercialisé.

² Date : date de lancement par Paladin ou Sumitomo en partenariat avec Pfizer.

▲ Homologation préalable : Produits qui n'ont pas encore été soumis à une révision par les organismes de réglementation. Il s'agit de l'indication prévue au moment de l'approbation par les organismes de réglementation.

● Soumis : Produits en cours d'approbation par les organismes de réglementation. Il s'agit de l'indication prévue au moment de l'approbation par les organismes de réglementation.

■ Homologué : Produits approuvés par les organismes de réglementation, mais qui ne sont pas encore commercialisés.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

PRODUIT		INDICATION		TERRITOIRE ¹			PARTENAIRE
		Canada	Brésil	Argentine	Colombie	Mexique	
Maladies infectieuses							
Ambisome®	Infection fongique envahissante		1997				Gilead
Cresemba®	Infection fongique envahissante		T2-20	T3-19	T3-19	T2-19	Basilea
Impavido®	Leishmaniose						Exclusif
Total des produits BGx							
Dolufevir® (dolutégravir)	Infection par VIH			T2-21			Exclusif
Autres domaines							
Exelon®	Traitement symptomatique de la démence légère à modérément sévère chez les personnes atteintes de la maladie d’Alzheimer et de la maladie de Parkinson	T2-21	T2-21	T2-21	T2-21	T2-21	Exclusif
Ibsrela®	Syndrome du colon irritable avec constipation (SCI-C)	T1-21					Ardelyx
Salofalk®	Colite ulcéreuse aiguë			2007	Avant 2019		Dr. Falk
Ursofalk®	Cirrhose biliaire primitive			2007	Avant 2019		Dr. Falk
Imvexxy®	Dyspareunie modérée à grave	T1-24					TXMD
Bijuva®	Symptômes vasomoteurs modérés à graves dus à la ménopause	T1-24					TXMD
Dexedrine®	Trouble du déficit d’attention avec hyperactivité (TDAH)	Années 1940 ²					Exclusif
Testim®	Carence en testotérone	2007 ²					Endo
Envarsus®PA	Prophylaxie du rejet d’organe dans le cadre d’une greffe rénale ou hépatique allogénique, en association avec d’autres immunosuppresseurs	T2-19 ²					Veloxis
Xcopri®	Traitement d’appoint dans la prise en charge de crises partielles chez les adultes atteints d’épilepsie	T1-24 ²					SK
Myfembree®	Traitement des saignements menstruels abondants liés à des fibromes utérins et des douleurs modérées à sévères associées à l’endométriose chez les femmes préménopausées	T1-24 ²					Sumitomo
Total des produits BGx							
Fibridoner® (pirfénidone)	Fibrose pulmonaire idiopathique			2017			Exclusif

¹ Les produits pour lesquels une date est présentée sont ceux qui sont déjà commercialisés par Knight dans leur territoire respectif. Sauf indication contraire, l'information fournie correspond à la date à laquelle le produit a été mis en marché par Knight ou à la date à laquelle Knight a acquis ou fabriqué sous licence le produit alors qu'il était déjà commercialisé.

² Date : date de lancement par Paladin ou Sumitomo en partenariat avec Pfizer.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Ventes au Canada selon les données d'IQVIA	T3-25	T3-24	Variation		CUM-25	CUM-24	Variation	
			\$	%			\$	%
Akynzeo®	3 359	2 935	424	14 %	9 509	7 968	1 541	19 %
Trelstar®	1 988	2 001	(13)	1 %	6 139	6 169	(30)	— %
Ibsrela®	455	406	49	12 %	1 346	1 135	211	19 %
Imvexxy®	2 284	692	1 592	230 %	5 519	1 305	4 214	323 %
Envarsus®PA ¹	3 073	2 153	920	43 %	8 209	5 841	2 368	41 %
Xcopri® ¹	2 736	571	2 165	379 %	4 987	1 102	3 885	353 %
Orgovyx® ²	2 150	398	1 752	440 %	4 442	544	3 898	717 %
Myfembree® ³	2 133	876	1 257	143 %	5 693	1 416	4 277	302 %
Total	18 178	10 032	8 146	81 %	45 844	25 481	20 363	80 %

¹ Ajouté au portefeuille de Knight dans le cadre de la transaction avec Paladin. Knight a commencé à comptabiliser les produits des activités ordinaires le 17 juin 2025.

² Ajouté au portefeuille de Knight dans le cadre de la transaction avec Sumitomo. Knight a commencé à comptabiliser les produits des activités ordinaires le 5 juin 2025.

³ Ajouté au portefeuille de Knight dans le cadre de la transaction avec Sumitomo. Knight a commencé à comptabiliser les produits des activités ordinaires le 1^{er} juillet 2025.

Onicit® (palonosétron)

Knight a élargi sa relation avec Helsinn en concédant sous licence les droits exclusifs de distribution et de commercialisation d'Onicit® au Mexique, au Brésil et dans certains pays de l'Amérique latine, où il est approuvé et commercialisé pour la prévention des nausées et des vomissements incoercibles associés aux cycles initiaux et répétés de chimiothérapie anticancéreuse modérément ou fortement émétogène ainsi que pour la prévention des nausées et des vomissements tardifs associés aux cycles initiaux et répétés de chimiothérapie anticancéreuse modérément émétogène. De plus, Onicit® est indiqué pour la prévention des nausées et des vomissements postopératoires (NVPO), jusqu'à 24 heures après une intervention chirurgicale. Knight a pris en charge les activités commerciales se rapportant à Onicit® au Mexique et au Brésil au cours du T1-25. Onicit® est commercialisé sous la marque Aloxi® au Canada.

Envarsus®PA (tacrolimus)

Envarsus®PA (comprimés à libération prolongée de tacrolimus) est indiqué contre la prophylaxie du rejet d'organe chez les patients adultes ayant subi une transplantation rénale ou hépatique allogénique, en association avec d'autres immunosuppresseurs. Envarsus®PA est actuellement commercialisé au Canada, en Europe et aux États-Unis. Envarsus®PA a été lancé au Canada par Paladin en juillet 2019, et selon les données d'IQVIA Canada, les ventes de ce produit se sont élevées à environ 8,3 millions de dollars en 2024. Envarsus®PA est inscrit aux fins de remboursement public dans toutes les provinces du Canada.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Xcopri® (cenobamate)

Xcopri® (comprimés de cénobamate) est indiqué comme traitement d'appoint dans le traitement des crises partielles chez les adultes épileptiques qui ne sont pas contrôlés de façon satisfaisante par un traitement classique. Il est pris par voie orale, une fois par jour¹. Xcopri® est un médicament antiépileptique découvert et mis au point par SK Biopharmaceuticals et SK Life Science. Cette nouvelle molécule est dotée d'un double mécanisme d'action. Lors d'études précliniques, Xcopri® a démontré qu'il réduisait les décharges neuronales répétitives en inhibant les canaux sodiques sensibles au potentiel. C'est aussi un modulateur du canal ionique de l'acide γ-aminobutyrique (GABA)^{1, 3}. L'efficacité et l'innocuité de Xcopri® pour le traitement des crises partielles non contrôlées chez les adultes (aussi appelées crises focales) ont été évaluées dans deux essais cliniques randomisés, contrôlés contre placebo, à double insu (C013 et C017)^{2, 3}. L'innocuité à long terme du cénobamate pour cette population a fait l'objet d'un essai ouvert (C021)⁴.

Au cours des études C013 et C017, 441 patients ont été exposés à Xcopri®. Dans le cadre des deux études, le critère principal d'efficacité était le pourcentage médian de réduction de la fréquence des crises par période de 28 jours par rapport à la valeur initiale. Le premier critère d'évaluation secondaire était le taux de réponse, défini comme la proportion de patients présentant une réduction d'au moins 50 % de la fréquence des crises. Xcopri® a réduit notablement la fréquence des crises et a démontré un taux de réponse supérieur ou égal à 50 % nettement plus élevé que le placebo. Le cénobamate est actuellement commercialisé aux États-Unis sous le nom de Xcopri® et en Europe sous la marque Ontozry®. Xcopri® a été lancé au Canada par Paladin en janvier 2024, et selon les données d'IQVIA Canada, ses ventes se sont élevées à environ 1,8 million de dollars en 2024. La négociation avec l'Alliance pharmaceutique pancanadienne (APP) s'est conclue avec succès en mars 2025. Au T3-2025, Knight a conclu des ententes d'inscription dans toutes les grandes provinces, y compris la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec.

Myfembree® (rélugolix, estradiol et acétate de noréthindrone)

Myfembree®, une combinaison à dose fixe de rélugolix, d'estradiol et d'acétate de noréthindrone, est le premier traitement sur ordonnance par voie orale pour la prise en charge des saignements menstruels abondants associés aux fibromes utérins et pour la prise en charge de la douleur modérée à grave associée à l'endométriose chez les femmes préménopausées⁵. Myfembree® a été approuvé par Santé Canada en septembre 2023 et a été lancé par Sumitomo en février 2024. Les ventes totales d'agonistes et d'antagonistes du récepteur de l'hormone de libération des gonadotrophines (GnRH) pour l'endométriose et les fibromes utérins au Canada sont estimées, selon les données d'IQVIA, à 45 millions de dollars et ont augmenté à un TCAC de 8 % sur cinq ans. Selon les données d'IQVIA Canada, en 2024, les ventes de Myfembree® se sont élevées à environ 2,7 millions de dollars. Au T3-25, Knight a relancé Myfembree®.

Orgovyx® (rélugolix)

Orgovyx® est le premier et le seul antagoniste oral des récepteurs de l'hormone de libération des gonadotrophines, ou LH-RG, approuvé par Santé Canada pour le traitement des patients adultes atteints d'un cancer de la prostate avancé⁶. Orgovyx® a été approuvé en octobre 2023 et a été lancé par Sumitomo en mars 2024, puis relancé par Knight au T3-25. La négociation avec l'APP s'est conclue avec succès en février 2025. Au T2-2025, Knight avait conclu des ententes d'inscription dans plusieurs provinces, y compris la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec. Orgovyx® est en concurrence sur le marché des agonistes et antagonistes de la GnRH pour le cancer de la prostate, qui, selon les données d'IQVIA, est évalué à plus de 200 millions de dollars et a augmenté à un TCAC de 8 % sur cinq ans. Selon les données d'IQVIA Canada, en 2024, les ventes d'Orgovyx® se sont élevées à environ 1,2 million de dollars.

¹ Monographie de XCOPRI Laboratoires Paladin Inc., 12 juin 2023.

² Chung SS, et al. *Neurology*.2020;94:e2311-e2322.

³ Krauss GL, et al. *Lancet Neurol*.2020;19:38-48.

⁴ Sperling MR, et al. *Epilepsia*. 2020;61(6):1099-1108.

⁵ Monographie de MYFEMBREE® Laboratoires Paladin Inc., 13 octobre 2023.

⁶ Monographie d'ORGOVYX® Laboratoires Paladin Inc., 6 octobre 2023.

AmBisome® (amphotéricine B)

AmBisome® est une perfusion intraveineuse stérile lyophilisée non pyrogène d'amphotéricine B liposomique. Ce médicament est indiqué pour 1) le traitement empirique d'infections fongiques présumées chez des patients à risque de neutropénie fébrile; 2) le traitement de la méningite cryptococcique; 3) le traitement d'infections mycosiques ou de mycoses systémiques opportunistes et endémiques graves et profondes; 4) le traitement des fièvres persistantes d'origine indéterminée chez des patients neutropéniques qui ne répondent pas à l'antibiothérapie après 96 heures, ce qui est fortement révélateur d'une infection fongique systémique causée par *Candida*, *Aspergillus* ou *Cryptococcus*; et 5) le traitement de la leishmaniose viscérale chez les adultes et les enfants immunocompétents. AmBisome® est distribué sous licence de Gilead et fait partie du portefeuille des sociétés affiliées brésiliennes de Knight depuis plus de vingt ans.

Ambisome® n'est soumis actuellement à aucune concurrence sur le marché des produits génériques au Brésil, et bien que Knight ne détienne aucun droit sur Ambisome® à l'extérieur du Brésil, elle est consciente du fait qu'il existe quatre produits génériques concurrents aux États-Unis. Au cours des deux derniers mois, Knight a appris que deux demandes d'approbation réglementaire de produits génériques d'amphotéricine B avaient été soumises à ANVISA. Si elles sont approuvées, une ou deux versions génériques d'Ambisome® pourraient être lancées au Brésil. Les délais estimatifs d'approbation par ANVISA varient de quatorze à vingt mois.

PORTEFEUILLE DE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS

La Société estime que son portefeuille de produits novateurs et génériques de marque sera le moteur de la croissance future, bien que rien ne garantisse que le lancement de l'une ou l'autre de ces molécules aura lieu en raison des risques inhérents au développement, à la réglementation et à la législation, et aux risques commerciaux liés au lancement d'un produit pharmaceutique. Le portefeuille de molécules non divulguées de la Société qui pourraient éventuellement être lancées dans l'avenir en tant que produits génériques de marque comprend des produits développés en interne et sous licence aux étapes suivantes :

1. **Développement** : Formulation ou développement clinique en cours.
2. **Soumis** : La molécule a été soumise par la Société auprès des autorités sanitaires pour approbation.
3. **Homologué** : La molécule a obtenu l'approbation réglementaire, mais le lancement est soumis à des exigences techniques locales supplémentaires.

Portefeuille de développement de produits et produits à l'étape de précommercialisation

La Société s'attend à ce que son portefeuille de développement de produits et de produits à l'étape de précommercialisation dégage des produits des activités ordinaires combinés de plus de 200 000 \$¹ au cours des années les plus fructueuses. Les produits à l'étape de précommercialisation sont à trois ans de la date de mise en marché, par pays.

¹ Cette information prospective est fondée sur des hypothèses propres à la nature des activités de la Société relativement à la croissance annuelle des produits des activités ordinaires, en tenant compte de l'information sectorielle, de la part de marché prévue, des hypothèses sur les prix, des mesures prises par les concurrents, des taux d'érosion des ventes après la fin de la protection des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, du moment de l'entrée en concurrence des médicaments génériques et des résultats prévus des appels d'offres, entre autres variables.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

INDICATION DU DOMAINE THÉRAPEUTIQUE		TERRITOIRE					ANNÉE DE LANCEMENT PRÉVUE
PRODUIT		Canada	Brésil	Argentine	Colombie	Mexique	
Oncologie/hématologie							
Minjuvi®	Greffe de cellules souches autologues (ASCT) patients non admissibles atteints d'un lymphome diffus à grandes cellules B (« DLBCL ») récidivant ou réfractaire		T1-24	T4-25		T1-25	2025-2026
Minjuvi®	Lymphome folliculaire récidivant ou réfractaire (FL)		●	▲	▲	▲	2027
Rétifanlimab	Carcinome épidermoïde du canal anal Carcinome à cellules de Merkel		▲	▲	▲	▲	2027-2029
Axatilimab	Réaction chronique du greffon contre l'hôte		▲	▲		▲	2027-2029
Pemazyre®	Cholangiocarcinome localement avancé non résécable ou métastatique avec fusion du récepteur 2 du facteur de croissance des fibroblastes (FGFR2)		T4-25	■		T4-25	2025-2026
Tavalisse®	Thrombopénie immune chronique précédemment traitée		●	●	●	■	2026-2027
Bapocil®1	Cancer du sein				●		2026
Xetrane®1	Myélome multiple			T2-19	●		2029
Rembre®1	Chromosome Philadelphie positif leucémie myéloïde chronique				T1-22		—
O501 ¹	Oncologie/hématologie			■			2025
O502 ¹	Oncologie/hématologie			■			2025
O503 ¹	Oncologie/hématologie			▲			2027
O401	Oncologie/hématologie		◆				2027-2028
O402	Oncologie/hématologie		◆				2027-2028
H403	Oncologie/hématologie		◆		◆		2027-2028
H402	Oncologie/hématologie		◆		◆		2028-2029
Autres domaines spécialisés							
Imvexxy®	Dyspareunie modérée à grave	T1-24					—
Bijuva®	Symptômes vasomoteurs modérés à graves dus à la ménopause	T1-24					—
Crexont®	Maladie de Parkinson	●	▲	▲	▲	●	2027-2028
Qelbree®	Trouble du déficit d'attention avec hyperactivité (TDAH)	●					2027
Jornay PM ^{MC}	Trouble du déficit d'attention avec hyperactivité (TDAH)	T4-25	▲			▲	2025-2028
Xcopri®	Traitement d'appoint dans la prise en charge des crises partielles chez les adultes épileptiques qui ne sont pas suffisamment contrôlés par un traitement classique	T1-24 ²					—
Myfembree®	Traitement des saignements menstruels abondants liés à des fibromes utérins et des douleurs modérées à graves associées à l'endométriose chez les femmes préménopausées	T1-24 ²					—
Orgovyx®	Cancer de la prostate au stade avancé	T1-24 ²					—
Wynzora®	Psoriasis en plaque	●					2026-2027
Vibégron	Traitement de l'hyperactivité vésicale (HAV)	▲					2028
C401 (Neurologie)	Autres domaines de spécialité				■		2026

¹ Produits développés aux installations internes de Knight en Argentine servant aux produits BGx. À moins d'avis contraire dans le tableau ci-dessus, les produits sont commercialisés en Argentine.

² Date : date de lancement par Paladin ou Sumitomo en partenariat avec Pfizer.

◆ En développement : Produits en cours de développement.

▲ Homologation préalable : Produits qui n'ont pas encore été soumis à une révision par les organismes de réglementation. Il s'agit de l'indication prévue au moment de l'approbation par les organismes de réglementation.

● Soumis : Produits en cours d'approbation par les organismes de réglementation. Il s'agit de l'indication prévue au moment de l'approbation par les organismes de réglementation.

■ Homologué : Produits approuvés par les organismes de réglementation, mais qui ne sont pas encore commercialisés.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Minjuvi® (tafasitamab)

En mars 2025, Knight a lancé Minjuvi® au Mexique et en octobre 2025, Knight a obtenu l'approbation réglementaire et a lancé Minjuvi® en Argentine pour le traitement de patients adultes atteints d'un lymphome diffus à grandes cellules B récidivant ou réfractaire qui ne sont pas admissibles à une greffe autologue de cellules souches.

Au T2-25, Knight a déposé une demande d'approbation pour Minjuvi® auprès de l'ANVISA au Brésil pour une nouvelle indication en association avec le rituximab et la lénalidomide pour le traitement de patients adultes présentant un lymphome folliculaire déjà traité. La demande supplémentaire pour l'indication additionnelle a été sélectionnée aux fins d'examen dans le cadre du projet Orbis.

Rétifanlimab et axatilimab

Au T3-25, Knight a élargi sa relation avec Incyte Biosciences International Sàrl, la filiale suisse d'Incyte, pour les droits exclusifs de distribution du rétifanlimab (vendu sous le nom ZYNYZ® aux États-Unis et en Europe) et de l'axatilimab (vendu sous le nom NIKTIMVO® aux États-Unis) pour l'Amérique latine.

Le rétifanlimab est approuvé aux États-Unis et en Europe pour le traitement de patients adultes présentant un carcinome à cellules de Merkel (« CCM ») métastatique ou récidivant localement avancé, un type de cancer de la peau rare et agressif¹. Selon les données épidémiologiques de deux registres brésiliens, il y aurait entre 550 et 1 250 nouveaux cas de CCM chaque année au Brésil, au Mexique, en Colombie et en Argentine². Le rétifanlimab en association avec le carboplatine et le paclitaxel est également approuvé par la Food and Drug Administration des États-Unis (« FDA ») en tant que traitement de première intention chez des patients adultes présentant un carcinome épidermoïde du canal anal inopérable (« SCAC »)¹, métastatique ou en récurrence locale. De plus, la FDA a approuvé le rétifanlimab comme agent unique pour le traitement des patients adultes atteints du SCAC localement récurrent ou métastatique avec progression de la maladie ou intolérance à la chimiothérapie à base de platine¹. Bien que les données épidémiologiques pour le SCAC soient limitées, il y aurait environ de 2 700 à 4 000 nouveaux cas chaque année au Brésil, au Mexique, en Colombie et en Argentine³.

L'axatilimab a reçu l'approbation de la FDA en août 2024 pour le traitement de la réaction chronique du greffon contre l'hôte (« GVH chronique ») après l'échec d'au moins deux traitements de première intention antérieurs chez les patients adultes et les patients pédiatriques pesant au moins 40 kg⁴. La GVH chronique est une complication grave de l'allogreffe de cellules souches qui survient lorsque les cellules du système immunitaire du donneur attaquent les tissus du receveur, pouvant ainsi endommager de nombreux organes tels que la peau, le foie, les poumons et le tractus gastro-intestinal. Environ de 1 400 à 1 800 transplantations allogéniques sont déclarées au Brésil chaque année⁵.

Pemazyre® (pémigatinib)

Au T1-25 et au T2-25, Knight a obtenu l'approbation réglementaire pour Pemazyre® respectivement au Mexique et en Argentine, pour le traitement d'adultes présentant un cholangiocarcinome localement avancé ou métastatique avec fusion ou réarrangement du récepteur 2 du facteur de croissance des fibroblastes (« FGFR2 ») qui a progressé après au moins un traitement de première intention systémique antérieur. Après la clôture du trimestre, Knight a lancé Pemazyre® au Brésil et au Mexique et prévoit lancer le produit en Argentine au premier semestre de 2026.

¹ Incyte Corporation. ZYNYZ (retifanlimab-dlwr) injectable, pour administration intraveineuse : Monographie complète. Consulté le 24 juillet 2025 à l'adresse <https://www.zynyz.com/zynyz-prescribing-information>.

² Melo, Andreia C de, et Luiz C Santos Thuler. « Trends in the Incidence and Morbidity of Merkel Cell Carcinoma in Brazil. » *Future Oncology* 17, n° 22 (7 mai 2021): 2857–65. <https://doi.org/10.2217/fon-2020-1313>.

³ Mignozzi, Silvia, Claudia Santucci, Matteo Malvezzi, Fabio Levi, Carlo La Vecchia, et Eva Negri. « Global Trends in Anal Cancer Incidence and Mortality. » *European Journal of Cancer Prevention* 33, n° 2 (27 novembre 2023) : 77–86. <https://doi.org/10.1097/cej.0000000000000842>.

⁴ Incyte Corporation. NIKTIMVO (axatilimab-csfr) injectable, pour administration intraveineuse : Monographie complète. Consulté le 24 juillet 2025 à l'adresse https://www.accessdata.fda.gov/drugsatfda_docs/label/2024/761411s000lbl.pdf.

⁵ Associação Brasileira De Transplante De Órgãos. « Registro Brasileiro de Transplantes. » XXV n° 3 <https://site.abto.org.br/wp-content/uploads/2024/11/RBT2024-3t-abto-populacao.pdf>.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Tavalisse® (fostamatinib)

Au T1-25, Knight a soumis une demande d'approbation pour Tavalisse® auprès de l'ANMAT en Argentine et, au T2-25, au Paraguay, pour le traitement des patients adultes atteints de thrombocytopénie immunitaire (« TPI ») chronique qui ont eu une réponse insuffisante à un traitement antérieur. Knight a obtenu l'approbation des organismes de réglementation pour Tavalisse® au Mexique au T4-24 et prévoit en faire le lancement au premier semestre de 2026.

En septembre 2025, Knight a vu sa demande d'autorisation de commercialisation du Tavalisse® au Brésil rejetée par ANVISA. Après la clôture du trimestre, Knight a déposé un avis d'appel auprès d'ANVISA, processus qui peut prendre jusqu'à 14 mois.

Wynzora® (calcipotriène (ou carcipotriol) et dipropionate de bétaméthasone)

Knight a obtenu la convention de licence de Wynzora® dans le cadre de la transaction avec Paladin conclue en juin 2025. Sous forme de crème, Wynzora® est une combinaison à base de crème de calcipotriène et de dipropionate de bétaméthasone pour le traitement topique du psoriasis en plaques, y compris le psoriasis du cuir chevelu, chez l'adulte. Son double mode d'action cible les cytokines marquantes IL-23 et IL-17A/F, l'axe immunitaire et l'expression du facteur de nécrose tumorale alpha (FNT- α) dans un seul produit. La crème Wynzora® est spécialement conçue grâce au système de formulation et d'administration de médicaments PAD Technology^{MC} de MC2, permettant une formulation aqueuse efficace et pratique à utiliser. La crème Wynzora® a été approuvée aux États-Unis par la FDA le 20 juillet 2020 et dans un premier pays en Europe, en juillet 2021.

Vibégron

Knight a obtenu la convention de licence du vibégron dans le cadre de la transaction avec Sumitomo. Le vibégron est indiqué dans le traitement de l'hyperactivité vésicale (« HAV »), accompagnée de symptômes d'incontinence urinaire impérieuse, d'urgence et de fréquence urinaire chez l'adulte aux États-Unis¹. Le vibégron agit en ciblant sélectivement les récepteurs bêta 3-adrénergiques pour réduire les symptômes de l'HAV par la relaxation du muscle détroisor de la vessie afin d'augmenter la capacité vésicale¹. La taille du marché canadien visant à combattre l'HAV s'élève à plus de 150 millions de dollars et croît à un TCAC de 4 % sur cinq ans. Le vibégron est approuvé aux États-Unis et en Europe, et nous prévoyons le soumettre à l'approbation de Santé Canada en 2026.

Crexont® (carbidopa et lévodopa)

Au T2-25, Knight a déposé une demande d'approbation pour Crexont® au Canada et au Mexique. Crexont® représente une nouvelle formulation orale de capsules à libération prolongée de carbidopa/lévodopa (« CD/LD ») destinée au traitement de la maladie de Parkinson.

¹ Urovant Sciences, Inc. GEMTESA (vibegron) Tablets, for Oral Use: Prescribing Information. U.S. Food and Drug Administration, décembre 2020, https://www.accessdata.fda.gov/drugsatfda_docs/label/2020/213006s000lbl.pdf. Consulté le 24 juillet 2025. accessdata.fda.

Qelbree® (viloxazine)

Après la clôture du trimestre, Knight a reçu de Santé Canada un avis de non-conformité à propos de sa présentation de drogue nouvelle pour Qelbree®, destinée au traitement du trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (« TDAH »). Knight soumettra sa réponse à Santé Canada en 2026 et prévoit obtenir l'approbation réglementaire pour Qelbree®.

Jornay PM^{MC} (capsules de chlorhydrate de méthylphénidate à libération prolongée)

Jornay PM^{MC} est le premier et unique produit à base de méthylphénidate en dose de soir commercialisé au Canada pour le traitement du TDAH chez les enfants âgés de 6 à 12 ans. Jornay PM^{MC} est composé de microbilles dotées d'une pellicule à libération retardée et d'une pellicule à libération prolongée. La première couche retarde la libération de l'ingrédient actif jusqu'au matin, tandis que la seconde contrôle la libération de l'ingrédient actif dès le début de la matinée et tout au long de la journée. Cette formulation unique en son genre offre un profil pharmacocinétique permettant de contrôler les symptômes du TDAH du réveil au coucher.

Le 30 octobre 2025, Knight a annoncé le lancement de Jornay PM^{MC} au Canada.

Section 11 – Prêts stratégiques

Knight finance d'autres sociétés du secteur des sciences de la vie dans tous les marchés géographiques, dans le but de renforcer les liens au sein du secteur des sciences de la vie et d'obtenir les droits de distribution de produits au Canada et dans certains marchés de choix à l'étranger. À ce jour, le portefeuille de prêts stratégiques a permis l'acquisition de Neuragen et l'obtention de droits de vente sous licence à l'égard de plusieurs produits de Triumvira. Au T3-25, la Société a recouvré en trésorerie le solde du prêt et, au 30 septembre 2025, Knight ne comptait aucun prêt garanti en cours consenti à une société du secteur des sciences de la vie.

Prêt consenti à Synergy

Le 30 mai 2025, Synergy a remboursé ses obligations financières en cours à Knight totalisant 14 874 \$ (10 811 \$ US), y compris 13 758 \$ (10 000 \$ US) en trésorerie et en bons de souscription d'une juste valeur de 1 116 \$ (811 \$ US). Le prêt a été évalué au coût amorti d'une valeur comptable de 16 736 \$ (12 176 \$ US), y compris un montant en capital de 10 071 \$ (7 320 \$ US). Selon la juste valeur de la contrepartie reçue, la Société a comptabilisé une perte de 1 862 \$ (1 365 \$ US) dans les autres charges (produits) à l'état du résultat consolidé intermédiaire.

Selon les modalités des bons de souscription, chacun était convertible en une action ordinaire de Synergy à un prix d'exercice minimal. Le 20 juin 2025, la Société a exercé ses bons de souscription et a reçu 428 570 actions ordinaires additionnelles de Synergy (les « actions additionnelles »). Par suite de l'exercice des bons de souscription, Knight détient 1 911 414 actions (les « actions de Synergy »), soit environ 19,9 % des actions ordinaires en circulation de Synergy. Les actions additionnelles sont assujetties à une période de blocage de 180 jours après la conversion et les actions de Synergy sont assujetties à certaines restrictions de négociation imposées en vertu des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis.

Section 12 – Placements stratégiques

Placements dans des fonds

Knight surveille les investissements dans des fonds d'investissement de capital-risque consacrés aux sciences de la vie. Elle en dégage un rendement semblable à celui de tout autre commanditaire de ces fonds et peut obtenir un accès privilégié à des produits de soins de santé novateurs de partout dans le monde pour le Canada et certains marchés de choix à l'étranger. Au 30 septembre 2025, Knight s'était engagée à investir 4 159 \$ dans des fonds de capital-risque du secteur des sciences de la vie. Knight ne prévoit pas investir dans d'autres fonds de capital-risque.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Au	30 septembre 2025
JVM des fonds à la date prévue de sortie	\$
De 1 an à 3 ans	54 146
De 4 à 5 ans	17 461
5 ans et plus	303
Total	71 909

	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Depuis la création :		
Appels de fonds	161 096	160 192
Distributions reçues	(150 679)	(144 117)
Ajustement de réévaluation à la valeur de marché	48 661	63 818
Profit de change	12 831	12 131
JVM à la fin de la période	71 909	92 024
Ratio valeur totale-capital versé¹	1,38x	1,47x
Profits éventuels ²	7 979	8 418
Ratio valeur totale-capital versé¹, compte tenu des profits éventuels²	1,43x	1,53x

¹ Le ratio valeur totale-capital versé correspond aux distributions reçues des fonds stratégiques et à la valeur résiduelle non encore réalisée par rapport au capital versé.

² Knight ne comptabilise certains profits éventuels liés aux placements connexes dans les fonds stratégiques que lorsqu'il est probable que ces profits seront réalisés. Les profits éventuels sur les placements dans les fonds stratégiques comprennent les paiements d'étape dans les fonds stratégiques en fonction de la réalisation de certains événements, comme le succès clinique d'un essai, l'approbation réglementaire d'un médicament ou certains événements fondés sur les ventes.

Placements dans des titres de capitaux propres

Selon IFRS 9, la Société a désigné les placements stratégiques suivants comme étant des placements dans des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG.

Aux	30 septembre 2025		31 décembre 2024	
	Nombre d'actions ordinaires détenues	JV \$	Nombre d'actions ordinaires détenues	JV \$
Crescita	1 935 489	919	1 935 489	1 123
Synergy	1 911 414	6 361	1 482 844	8 261
Total		7 280		9 384

Synergy

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les actions ordinaires de Synergy ont été comptabilisées à leur juste valeur selon le cours de clôture du 30 septembre 2025 sur le Nasdaq réduit d'une décote d'illiquidité, ce qui a donné lieu à une perte latente de 1 001 \$ (719 \$ US) et 2 894 \$ (1 983 \$ US) respectivement qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les actions de Synergy sont classées comme un placement dans des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG de niveau 2.

GESTION DU RISQUE

Section 13 – Gestion des risques

Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les risques mentionnés dans le présent rapport de gestion, ainsi que les facteurs de risque décrits dans la notice annuelle de la Société à la rubrique *Facteurs de risque*, qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Les informations fournies dans le présent rapport de gestion sont assujetties aux facteurs de risque décrits dans la notice annuelle. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'elle juge négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. Si l'un de ces risques devait se matérialiser comme il est décrit dans la notice annuelle, cela pourrait nuire considérablement aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société. En outre, si la Société ne répond pas aux attentes des marchés publics pendant une période donnée, le cours de ses actions ordinaires pourrait reculer. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs éventuels doivent examiner attentivement les facteurs de risque figurant dans la notice annuelle et d'autres documents publics.

Pour une analyse détaillée des facteurs de risque additionnels, se reporter à la dernière notice annuelle de la Société, accessible sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Section 14 – Engagements et éventualités

Dans le cours normal des activités, la Société obtient des droits de développement, de vente, de commercialisation et de distribution de médicaments novateurs en contrepartie de redevances ou de paiements liés aux produits. Ces paiements sont réputés être des engagements opérationnels courants et, par conséquent, ne sont pas compris aux présentes. La Société a conclu diverses conventions qui comprennent des engagements contractuels s'étendant au-delà de la période considérée. Ces engagements sont classés en deux catégories principales : engagements de fonds et paiements d'étape et engagements d'achat. Les engagements de la Société au 30 septembre 2025 étaient les suivants :

i) Engagements de fonds

Au 30 septembre 2025, aux termes des conventions de la Société conclues avec des fonds d'investissement de capital-risque consacrés aux sciences de la vie, un montant de 4 159 \$ était disponible sur la durée de vie des fonds. Au 5 novembre 2025, un montant de 4 159 \$ pouvait encore être puisé par les fonds d'investissement de capital-risque consacrés aux sciences de la vie.

ii) Paiements d'étape et engagements d'achat

Conformément à certaines conventions, Knight peut devoir verser une contrepartie additionnelle si la Société atteint certains volumes de ventes ou si certaines étapes sont franchies, comme l'obtention de l'approbation par les organismes de réglementation. Les contreparties additionnelles liées aux étapes dont l'atteinte est jugée probable par la Société ont été comptabilisées en tant que passif dans les autres soldes à payer.

Au 30 septembre 2025, la Société pourrait devoir verser jusqu'à 480 366 \$ à l'atteinte de certains volumes de ventes, à l'obtention de l'approbation d'organismes de réglementation ou à l'atteinte d'autres étapes liées à des produits précis. On ne prévoit pas à l'heure actuelle que ces étapes soient atteintes dans l'avenir.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Le tableau ci-dessous présente les devises comprises dans le total des engagements liés aux paiements d'étape :

Au 30 septembre	2025	
Unité monétaire	\$	Devise
\$ US	194 316	139 585
CHF	96 615	55 335
€	27 733	16 982

Au 5 novembre 2025, la Société est susceptible de devoir verser jusqu'à 480 930 \$ \$ à l'atteinte de certains volumes de ventes, à l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation ou à l'atteinte d'autres étapes liées à des produits spécifiques.

Au 30 septembre 2025, pour les produits déjà sur le marché à l'heure actuelle, la Société s'est engagée à acheter des stocks de 69 517 \$ (29 308 \$ \$ US, 7 477 CHF et 9 591 €) au cours des six prochaines années.

	\$
2025	1 606
2026	21 417
2027	20 258
2028	12 762
2029 et par la suite	13 474
Total	69 517

Au 30 septembre 2025, pour les produits qui ne sont pas actuellement sur le marché, Knight s'est engagée à acheter des stocks de produits pharmaceutiques jusqu'à concurrence de 3 411 \$ (2 450 \$ US) au cours de la période de deux ans après leur commercialisation respective.

Au 5 novembre 2025, pour les produits qui sont actuellement sur le marché, Knight s'est engagée à acheter des stocks de 69 549 \$. En outre, pour les produits qui ne sont pas actuellement sur le marché, Knight s'est engagée à acheter des stocks de produits pharmaceutiques jusqu'à concurrence de 3 427 \$ au cours de la période de deux ans après leur commercialisation respective.

Éventualités

Le 28 mars 2025, la filiale de Knight en Argentine, Laboratorio LKM S.A., a reçu un avis de la Commission nationale pour la défense de la concurrence (« CNDC ») visant une plainte déposée devant la CNDC concernant une enquête administrative pour de prétendues pratiques anticoncurrentielles dans le marché pharmaceutique argentin liées à la vente de produits oncologiques au régime public d'assurance maladie (« PAMI ») couvrant les retraités. La plainte vise 38 sociétés pharmaceutiques, y compris de grandes sociétés pharmaceutiques internationales, et couvre la période s'étendant de janvier 2018 à janvier 2025. La plainte en est actuellement à l'étape de l'enquête initiale. La Société est d'avis que la plainte n'est pas fondée, et il n'est pas possible à l'heure actuelle d'en prédire l'issue. La Société n'a pas constitué de provision relative à cette plainte.

Section 15 – Données sur les actions en circulation

Le tableau suivant présente un résumé des données sur les actions.

Aux	30 octobre 2025	30 septembre 2025
Actions ordinaires	99 289 228	99 677 928
Options sur actions	5 247 214	5 247 214
UAR	356 021	356 021
UAP	1 102 987	1 102 987
UAD	253 411	253 411

Le 20 août 2025, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto avait accepté son avis d'intention de procéder à une OPRCNA (l'« OPRCNA de 2025 »). Aux termes de l'OPRCNA de 2025, la Société peut racheter à des fins d'annulation jusqu'à 3 000 000 d'actions ordinaires de la Société, soit environ 3 % des 99 653 265 actions ordinaires émises et en circulation au 8 août 2025. L'OPRCNA de 2025 a commencé le 22 août 2025 et prendra fin le 21 août 2026 ou à la date à laquelle la Société aura atteint le nombre maximal de rachats dans le cadre de l'OPRCNA, selon la première des deux occurrences. De plus, la Société a conclu une convention avec un courtier visant à faciliter le rachat de ses actions ordinaires aux termes de l'OPRCNA.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2025, la Société n'a acheté aucune action ordinaire et au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, la Société a acheté 606 400 actions ordinaires (437 500 et 643 161 en 2024) à un prix moyen de 5,53 \$ (5,65 \$ et 5,78 \$ en 2024), pour une contrepartie en trésorerie totalisant 3 351 \$ (2 474 \$ et 3 716 \$ en 2024).

Après la clôture du trimestre et jusqu'au 30 octobre 2025, la Société a acheté 388 700 actions ordinaires supplémentaires à un prix d'achat moyen de 5,84 \$, pour une contrepartie en trésorerie totalisant 2 272 \$.

Section 16 – Principales estimations et hypothèses comptables

La préparation des états financiers consolidés de la Société nécessite que la direction formule des jugements et fasse des estimations qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et les informations à fournir à l'égard des actifs et des passifs éventuels, présentés à la date des états financiers consolidés, et sur les montants des produits des activités ordinaires et des charges présentés pendant la période de présentation de l'information financière. Les montants présentés et les informations fournies par voie de notes reflètent la conjoncture économique la plus probable et les mesures que la direction entend appliquer. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ces estimations. Les principales estimations et hypothèses comptables de la Société sont présentées à la note 3, *Utilisation des jugements et estimations*, des états financiers annuels de 2024.

Modifications futures de normes comptables

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

L'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui énonce les dispositions et les indications en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers, notamment :

- Présentation du résultat et des charges dans le compte de résultat selon cinq catégories définies : exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées
- Présentation dans le compte de résultat des nouveaux sous-totaux définis du résultat d'exploitation et du résultat net avant financement et impôt sur le résultat

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

- Indications plus détaillées sur le regroupement et la ventilation des informations et indications à savoir s'il faut fournir les informations dans les états financiers ou les notes
- Informations précises à fournir sur les charges par nature spécifiées
- Informations à fournir sur les mesures de performance définies par la direction

IFRS 18 remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), mais reprend telles quelles de nombreuses dispositions d'IAS 1 sans y apporter de modification. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Modifications à IFRS 9, *Instruments financiers*, et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*

L'IASB a publié des modifications à IFRS 9, *Instruments financiers*, et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications précisent la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, prévoient un choix de méthodes comptables pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies et introduisent de nouvelles obligations d'information relativement aux instruments financiers dont les modalités contractuelles sont liées à une éventualité et aux titres de participation classés à la JVAERG.

Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Section 17 – Contrôles et procédures de communication de l'information

La Société s'est engagée à divulguer, sans délai et de façon exacte et pondérée, toute l'information importante qui la concerne et à fournir un accès juste et équitable à cette information. La direction est responsable de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin d'assurer que l'information utilisée en interne et diffusée à l'extérieur de la Société est complète et fiable. En raison des limites inhérentes à tout système de contrôle, une évaluation des contrôles peut seulement fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes de contrôle et que tous les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, pouvant survenir au sein de la Société ont été détectés. La direction modifie et améliore constamment ses systèmes de contrôle et ses procédures.

Section 18 – Contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »)

Il incombe à la direction de la Société de mettre en œuvre et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») adéquat. La Société a conçu le CIIF pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis à des fins externes conformément aux IFRS.

Tous les contrôles, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, y compris la possibilité d'erreurs humaines et le contournement des contrôles ou des procédures. Par conséquent, rien ne garantit que les contrôles et procédures de communication de l'information ou le CIIF puissent éviter toutes les erreurs ou toutes les fraudes.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, aucun changement important n'a été apporté au CIIF de la Société ayant influé ou étant raisonnablement susceptible d'influer de façon significative sur le CIIF.

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Calendrier
T3-25	Troisième trimestre de 2025
T2-25	Deuxième trimestre de 2025
T1-25	Premier trimestre de 2025
T4-24	Quatrième trimestre de 2024
T3-24	Troisième trimestre de 2024
T2-24	Deuxième trimestre de 2024
T1-24	Premier trimestre de 2024
T4-23	Quatrième trimestre de 2023
T3-23	Troisième trimestre de 2023

Abréviation	Société anonyme
60P	60° Pharmaceuticals LLC
Ardelyx	Ardelyx, Inc.
Basilea	Basilea Pharmaceuticals Ltd.
BMS	Bristol-Myers Squibb
CIBC	Banque Canadienne Impériale de Commerce
Crescita	Crescita Therapeutics Inc.
GBT	Biotoscana Investments S.A.
Helsinn	Helsinn Healthcare SA
IFC	Société financière internationale
Incyte	Incyte Biosciences International Sàrl
IQVIA	IQVIA Incorporated, importante organisation de recherche dans le secteur pharmaceutique
Knight ou la Société	Thérapeutique Knight inc.
M8	M8 Pharmaceuticals, Inc.
Novartis	Novartis AG, Novartis Pharma AG ou leurs filiales
REPL	Replimune Group, Inc.
Rigel	Rigel Pharmaceuticals, Inc.
SGS	Singular Genomics Systems, Inc.
SK	SK biopharmaceuticals
Sumitomo	Sumitomo Pharma America Inc.
Synergy	Synergy CHC Corp.
TD	La Banque Toronto-Dominion
Triumvira	Triumvira Immunologics, Inc.
TXMD	TherapeuticsMD, Inc.
Veloxis	Veloxis Pharmaceuticals Inc.

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.**Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025**
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Abréviation	Termes financiers
ARS	Peso argentin
BOB	Boliviano bolivien
BRL	Réal brésilien
\$ CA	Dollar canadien
CDI	Certificados de Depositos Interfinanceiros (taux interbancaire brésilien)
CHF	Franc suisse
CIIF	Contrôle interne à l'égard de l'information financière
CLP	Peso chilien
COP	Peso colombien
CORRA	Taux canadien des opérations de pension à un jour
CPCI	Contrôles et procédures de communication de l'information
États financiers annuels	États financiers consolidés annuels audités
EUR ou €	Euro
IBR	Indicador Bancario de Referencia (taux interbancaire de la banque centrale de Colombie)
IFRS	Normes internationales d'information financière
JVM	Juste valeur marchande
JVRN	Juste valeur par le biais du résultat net
MXN	Peso mexicain
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PEN	Nuevo sol péruvien
PYG	Guaraní paraguayen
R et D	Recherche et développement
RPA	Résultat par action ordinaire
UAD	Unité d'action différée
UAP	Unité d'action liée à la performance
UAR	Unité d'action restreinte
SOFR	Secured Overnight Financing Rate administré par la Federal Reserve Bank of New York
\$ US	Dollar américain
UYU	Peso uruguayen

Abréviation	Territoire
CAN	Canada
États-Unis	États-Unis d'Amérique

THÉRAPEUTIQUE KNIGHT INC.**Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025**

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Abréviation	Divers
ANMAT	Agence nationale argentine des médicaments, des aliments et des dispositifs médicaux
ANVISA	Agence brésilienne de réglementation de la santé
BEP	Bon d'évaluation prioritaire
BGx	Produits pharmaceutiques génériques de marque
FDA	Agence fédérale des médicaments
MSB	Ministère de la Santé du Brésil
OPRCNA	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités
RAAS	Régime d'achat d'actions à l'intention des salariés
SCI-C	Syndrome du côlon irritable avec constipation
VIH	Infection par le virus de l'immunodéficience humaine
